

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 13 novembre 2017



PROCES-VERBAL

Le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Conseil départemental le 13 novembre 2017 sous la présidence de Monsieur Jean-René LECERF, Président du Conseil départemental.

Monsieur le Président ouvre la séance à 14 heures 20 et demande à Madame Doriane BECUE de procéder à l'appel nominatif.

Nombre de membres en exercice : 82

Etaient présents au moment de l'appel nominatif :

Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAU, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAU, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Ont complété le quorum après l'appel nominatif :

Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Alexandra LECHNER, Dany WATTEBLED

Absents représentés au moment de l'appel nominatif :

Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDAS donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie TONNERRE, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Isabelle MARCHYLLIE donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Marie CIETERS, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et que le Conseil départemental peut valablement délibérer (le quorum étant ensuite vérifié à l'ouverture de la discussion de chaque délibération).

Monsieur le Président demande aux Conseillers départementaux s'ils ont des observations à formuler sur le projet de procès-verbal de la réunion du 9 octobre 2017.

Monsieur Charles BEAUCHAMP indique que, lors de la réunion de la Commission permanente du 9 octobre 2017, le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés avait voté favorablement le rapport relatif à l'attribution de subventions dans le cadre du financement des missions locales. Il signale toutefois que les renseignements obtenus en Commission thématique n'étaient pas ceux annoncés dans la délibération puisqu'il y a une baisse de subvention.

Monsieur BEAUCHAMP précise qu'il a saisi Monsieur le Président par courrier afin que le vote du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés soit modifié en vote contre cette délibération.

Monsieur Didier MANIER ajoute que le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen demande également à changer son vote. Il note toutefois que pour des raisons de légalité, l'Assemblée doit redélibérer et souhaite donc un nouveau vote.

Madame Doriane BECUE pense avoir été assez claire en Commission par rapport à la baisse des financements.

Monsieur Marc GODEFROY rappelle la réponse qui a été apportée en Commission concernant le financement des missions locales.

Madame Doriane BECUE souhaite que l'enregistrement de la Commission soit diffusé.

Diffusion d'une partie de l'enregistrement de la Commission.

Monsieur le Président demande d'arrêter l'enregistrement et donne la parole à Monsieur Charles BEAUCHAMP.

Monsieur Charles BEAUCHAMP pense qu'il serait judicieux de faire figurer dans les rapports, les subventions attribuées les années précédentes.

Monsieur Marc GODEFROY signale qu'il doit intervenir, dans le cadre des questions d'actualité, sur le sujet des missions locales et propose de développer ce point maintenant.

Monsieur le Président indique qu'il n'a pas d'objection à procéder à un nouveau vote, mais précise que la question des missions locales sera vue tout à l'heure afin de respecter l'ordre prévu.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux le projet de procès-verbal de la réunion du 9 octobre 2017 qui est adopté par assentiment de l'Assemblée.

Monsieur le Président consulte les Conseillers départementaux sur l'application de la procédure d'urgence concernant deux rapports (Liste complémentaire des emplois susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels) (Vente de la ruche de Beauvois en Cambrésis) qui, sans observation, est approuvée par assentiment de l'Assemblée.

Monsieur le Président présente, au nom de l'Assemblée départementale, ses condoléances à Madame Isabelle FREMAUX qui a perdu son père le 2 novembre dernier.

Monsieur le Président signale que le spectacle de l'Arbre de Noël du COS aura lieu les 18 et 19 novembre 2017 sur le site des Moulins à Villeneuve d'Ascq.

Monsieur le Président annonce que Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE a eu un fils samedi dernier.

Monsieur le Président évoque le congrès de l'Assemblée des Départements de France qui s'est tenu à Marseille et revient sur la question des fusions Département/Métropole, de la compétence et du financement des Allocations Individuelles de Solidarité ainsi que sur celle des Mineurs Non Accompagnés.

Monsieur le Président attire l'attention des Conseillers départementaux sur l'actualité culturelle et touristique du Département du Nord.

Monsieur le Président évoque les prochaines rencontres territoriales de l'autonomie qui se tiendront en novembre et décembre 2017.

Monsieur le Président fait observer que le Département du Nord organisera les premières assises de l'accueil familial qui se dérouleront le 6 avril 2018.

Monsieur le Président signale qu'après l'Avesnois, la Flandre, la Métropole lilloise et le Douaisis, les prochaines rencontres de l'approvisionnement local sont organisées le 28 novembre prochain dans le Valenciennois.

Monsieur le Président porte enfin à la connaissance des Conseillers départementaux les dates des réunions du Conseil départemental et de la Commission permanente de l'année 2018.

QUESTIONS D'ACTUALITE

Monsieur Marc GODEFROY met en exergue la qualité du travail réalisé par les missions locales.

Monsieur GODEFROY rappelle que, suite à sa question posée en Commission sur la continuité de l'appui financier du Département aux missions locales, il lui a été répondu que la diminution envisagée était principalement liée au transfert du Fonds départemental d'aide aux jeunes vers la Métropole à hauteur de 100 000 €. Il précise que, sur la base de cette information, l'ensemble des groupes a approuvé le rapport relatif à l'attribution de subventions

dans le cadre du financement des missions locales lors de la réunion de la Commission permanente du 9 octobre 2017.

Monsieur GODEFROY souligne avec stupéfaction qu'après vérification, l'enveloppe affectée aux missions locales connaît une baisse de 60 % par rapport à 2016.

Monsieur GODEFROY demande à Monsieur le Président comment il envisage de remédier au coup porté à l'action et aux finances des missions locales. Il souhaite également connaître les consignes qui seront données afin que les Conseillers départementaux soient informés en Commission, notamment des évolutions financières de chaque dossier.

Madame Doriane BECUE répond à Monsieur GODEFROY en reprenant ce qu'elle a évoqué lors de la réunion de la Commission thématique. Elle précise qu'à aucun moment, la question de savoir si les financements étaient les mêmes que l'année dernière ne lui a été posée et ajoute que l'enregistrement de la Commission peut être transmis.

Monsieur le Président signale que le rapport relatif aux missions locales fera l'objet d'un nouveau vote lors de la réunion de la Commission permanente du 27 novembre prochain.

Monsieur le Président indique qu'à l'avenir, il y aura un Procès-Verbal, une sténotypie des séances de commissions.

Monsieur le Président souligne le caractère très limité de la participation du Département dans les budgets des missions locales et fait, par ailleurs, remarquer que l'Etat les a fortement abondés.

Monsieur le Président rappelle enfin que l'appel à projet pour l'insertion des allocataires du RSA sera relancé en 2018 et que les missions locales pourront se positionner sur la mise à l'emploi des jeunes allocataires.

Madame Françoise MARTIN évoque la situation particulièrement sensible des UTPAS. Elle note que le préavis de grève déposé pour le 14 novembre à l'UTPAS de Roubaix-Hem est révélateur des difficultés persistantes, voire d'un sentiment d'abandon de la part des agents.

Madame MARTIN souhaite savoir si des moyens humains seront rapidement déployés en direction des UTPAS. Elle demande également à Monsieur le Président s'il peut, dans le cadre des mesures de revalorisation indemnitaire mises en place, s'engager à substituer au critère contestable des communes d'intervention, des critères permettant de juger de la réalité sociale et professionnelle du territoire d'intervention.

Monsieur le Président signale que, depuis sa prise de fonction, il a visité beaucoup d'UTPAS du département et exprime son admiration pour l'implication des personnels sociaux. Il constate que les travailleurs sociaux sont globalement plutôt satisfaits des évolutions voulues en décembre 2015 par les différentes délibérations cadres.

Monsieur le Président revient sur le régime indemnitaire spécifique qui a été mis en place pour 5 UTPAS et précise que celle de Roubaix-Hem bénéficiera de cette aide si elle remplit les conditions et les critères qui ont été fixés. Il ajoute que cette politique pourrait s'ouvrir à d'autres UTPAS, lors d'une deuxième vague, dès que le Département en aura les moyens.

Monsieur le Président fait remarquer que l'ouverture d'une quatrième UTPAS sur le secteur de Roubaix s'est accompagnée de la création de 15 postes supplémentaires. Il évoque, par ailleurs, la réforme qui est intervenue au niveau des Commissions de recueil des informations préoccupantes.

Monsieur le Président indique qu'il est conscient des extrêmes difficultés qui peuvent exister dans la profession et la vocation de travailleur social. Il précise également que les baisses d'effectifs mises en œuvre depuis 2015 n'ont jamais concerné les travailleurs sociaux.

Evoquant plusieurs décisions prises par Monsieur le Président en faveur des sapeurs-pompiers du Nord, Monsieur Nicolas SIEGLER s'interroge, dans ce contexte, sur le mouvement social de ce jour et les attentes de l'intersyndicale du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Monsieur le Président fait observer que les embauches, gelées en 2015 et 2016, ont repris en 2017. Il indique, par ailleurs, que l'importance des sapeurs-pompiers volontaires a été réaffirmée.

Monsieur le Président revient également sur la question des indemnités versées aux sapeurs-pompiers et fait observer que ces personnels ne sont pas particulièrement pénalisés sur le plan financier.

Monsieur le Président indique que le Département continue, en partenariat étroit avec les autorités d'Etat, de tenter de respecter à la fois l'impératif de sécurité de la population et celui de sérénité des sapeurs-pompiers.

Monsieur Bernard BAUDOUX interroge Monsieur le Président sur la caserne des sapeurs-pompiers à Aulnoye-Aymeries.

Monsieur BAUDOUX fait observer que de lourdes menaces pèsent sur l'avenir du logement et se demande pourquoi le Gouvernement persévère à faire porter uniquement aux locataires vivant en HLM le poids des restrictions budgétaires.

Monsieur BAUDOUX note que le Gouvernement annonce une grande loi sur le logement pour le mois de février 2018 et pense qu'il serait intelligent de mettre en place un moratoire jusqu'à l'élaboration de cette nouvelle loi-programme. Il demande à Monsieur le Président d'intervenir auprès du Président de la République, du Premier Ministre et du Ministre en charge du logement pour obtenir ce moratoire et l'ouverture d'une véritable concertation.

Monsieur le Président revient brièvement sur le centre d'incendie et de secours évoqué par Monsieur BAUDOUX.

Monsieur le Président indique qu'il partage très largement les propos de Monsieur BAUDOUX sur le logement. Il précise qu'il saisira le Président de la République et le Premier Ministre sur la question du moratoire.

Monsieur le Président exprime son inquiétude en ce qui concerne les garanties d'emprunt ainsi que sur l'opération Bassin minier.

Madame Marie-Christine STANIEC-WAVRANT attire l'attention des Conseillers départementaux sur les dangers du Pacte de confiance entre l'Etat et les Collectivités qui s'inscrit dans la volonté du Gouvernement de dégager 13 milliards d'euros d'économies sur les Collectivités territoriales d'ici à 2022.

Madame STANIEC-WAVRANT note que le Président de la République sera présent dans la Métropole le soir même et souhaite que Monsieur le Président, s'il en a l'occasion, lui exprime, au nom de l'Assemblée départementale, ses inquiétudes concernant le financement des AIS, ainsi que sur un certain nombre d'autres dossiers sensibles pour le Département du Nord.

Monsieur le Président apporte aux Conseillers départementaux des informations en ce qui concerne la phase de négociation actuelle, les contrats qui seraient conclus avec le Préfet.

Monsieur le Président signale que si la négociation n'aboutit pas, il ne signera pas le contrat. Il précise toutefois qu'il fait aujourd'hui le pari que ce contrat permettra de prendre en compte la situation particulière du Département du Nord.

Monsieur Jacques HOUSSIN souhaite qu'à l'aube des négociations budgétaires pour 2018 et d'une nouvelle contractualisation Etat/Collectivités, Monsieur le Président interpelle à nouveau le Président de la République, à l'occasion de sa visite officielle dans le département ce soir, sur les sujets préoccupants, et notamment sur le financement des Allocations Individuelles de Solidarité.

Concernant les Allocations Individuelles de Solidarité, Monsieur le Président note que les discussions ont reprises et revient sur la proposition « DAGBERT-LECERF » qui a été améliorée depuis son élaboration. Il précise qu'aujourd'hui, l'ADF accepte que cette proposition soit à la base des négociations avec le Gouvernement.

Monsieur le Président évoque enfin la question du paiement du RSA.

Monsieur Maxime CABAYE fait observer que le nombre de Mineurs Non Accompagnés (MNA) est en constante augmentation. Il précise que, pour répondre à ses obligations légales, le Département du Nord a mis en place le dispositif TRAJET sur la base du budget de la protection de l'enfance.

Monsieur CABAYE note qu'à l'occasion du dernier congrès de l'ADF, le Premier Ministre s'est engagé à prendre en charge l'évaluation de la minorité des jeunes se présentant en MNA, mais constate qu'à ce jour, aucune information n'a été donnée sur la mise en œuvre de cette annonce politique. Il interroge Monsieur le Président sur les échanges qu'il aura avec le Président de la République sur ce sujet.

Monsieur le Président remercie Monsieur CABAYE pour son action en tant que Président de l'EPDSAE.

Monsieur le Président indique que, s'il en a l'opportunité, il évoquera le sujet des MNA avec le Président de la République ce soir.

Monsieur le Président évoque la question de la présomption de minorité à l'égard des mineurs étrangers isolés.

POINT PRINCIPAL

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB)

Monsieur Christian POIRET évoque le projet de loi de finances 2018.

Monsieur POIRET explique que la maîtrise du budget de fonctionnement dès 2015 était une nécessité pour le Département.

Monsieur POIRET évoque une possible contractualisation financière avec l'Etat, qui prendrait en compte l'importance des difficultés rencontrées par le Département.

Monsieur POIRET attire l'attention sur la volonté du Gouvernement de dégager 13 milliards d'euros d'économies sur les collectivités territoriales ainsi que sur la nécessité de limiter le recours à l'emprunt.

Monsieur POIRET évoque la volonté du Gouvernement de limiter le ratio de désendettement des collectivités territoriales entre 9 et 11 années par rapport à l'épargne. Il fait observer que l'objectif départemental est d'arriver dans les prochaines années à un ratio de désendettement inférieur à 9 années.

Monsieur POIRET souligne qu'en matière de fiscalité, l'engagement du Président à baisser le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties sera tenu en 2018. Il indique que la taxe sur le foncier bâti va diminuer de 50 millions d'euros.

Monsieur POIRET annonce que le niveau d'investissement devrait se situer aux alentours de 250 M€, avec 15 M€ prévus pour le canal Seine Nord Europe et 5,3 M€ pour le métro lillois.

Monsieur Didier MANIER estime que le rapport présenté s'inscrit dans la trajectoire financière que la majorité départementale a choisi de poursuivre. Il souligne la réduction drastique des dépenses, notamment une baisse de l'intervention départementale dans un certain nombre de

politiques et la réalisation d'économies dans le domaine des moyens généraux et des ressources humaines.

Monsieur MANIER déplore le déséquilibre du budget entre des dépenses de fonctionnement cadencées et des dépenses d'investissement plus dynamiques et volontaristes.

Concernant les dispositifs d'aide aux territoires, Monsieur MANIER considère que la politique d'aménagement manque de transparence. Il pense que la suppression des contrats de territoires ne permet plus d'avoir une vision globale et pluriannuelle des projets financiers et que la sélection des dossiers est opaque.

Monsieur MANIER regrette que l'opposition départementale soit exclue du processus décisionnel lors de la sélection des projets.

Monsieur MANIER souligne que le Président de la République s'est fixé comme principal objectif politique de son quinquennat la réduction à marche forcée du déficit public des dépenses de l'Etat et de celles de l'ensemble des collectivités locales.

Monsieur MANIER évoque quelques mesures gouvernementales qui impacteront les personnels de la fonction publique territoriale.

Considérant la volonté du Gouvernement de contractualiser avec les collectivités territoriales pour contenir l'évolution de leurs dépenses, Monsieur MANIER explique que la limitation de l'augmentation du budget de fonctionnement à 1,2 %, voire à 1,4 % revient en réalité à une diminution nette de la dépense des collectivités. Il pense que cet objectif est intenable, sauf à continuer à faire des coupes sombres dans les politiques publiques et les effectifs de personnel.

Monsieur MANIER estime que le Gouvernement veut faire reposer la responsabilité des coupes budgétaires et la dégradation du service public sur les élus locaux via la contractualisation. Il ajoute que les possibilités d'investissement des collectivités locales seront étroitement surveillées et contrôlées par l'introduction d'une nouvelle règle d'or renforcée en matière d'endettement.

Monsieur MANIER rappelle que les causes réelles de l'endettement des Départements se situent dans la mauvaise compensation des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) couplée à la perte du levier dynamique de fiscalité qu'était la taxe professionnelle.

Monsieur MANIER fait remarquer que le fonds d'urgence pour le financement du revenu de solidarité active, sera bien inférieur à celui obtenu du précédent gouvernement.

Monsieur MANIER souligne les recettes exceptionnelles liées à l'augmentation du taux des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) en 2014. Il rappelle que les membres du Groupe Union Pour le Nord, lors de la séance plénière du 6 janvier 2014, avaient voté contre le relèvement de ce taux.

Considérant l'annonce de la diminution des impôts en 2018, Monsieur MANIER estime qu'il s'agira plutôt d'une moindre augmentation des impôts.

Monsieur MANIER indique que les membres du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen prennent acte du rapport d'orientations budgétaires pour 2018.

Monsieur Luc MONNET estime qu'après des années de confiscation des dotations de fonctionnement, le Département éprouvera la contractualisation budgétaire pour réduire le déficit public.

Monsieur MONNET constate que la stratégie budgétaire choisie par la nouvelle majorité départementale depuis 2015 correspond à la volonté de maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement souhaitée par le Gouvernement.

Monsieur MONNET souligne que la limitation de l'évolution de la section de fonctionnement à 1,4 % ne peut s'entendre qu'à la seule condition que soient sorties de ces dépenses les allocations individuelles de solidarité (AIS). Il ajoute que les annonces concernant ce point précis sont insuffisantes pour élaborer une stratégie budgétaire précise et entrevoir l'avenir immédiat du Département.

Monsieur MONNET indique que la majorité départementale attend une refonte globale du financement des AIS avec éventuellement une péréquation garantissant une stabilisation de la dépense et davantage d'équité entre les Départements.

Monsieur MONNET remarque que la capacité de désendettement du Département ne devrait pas dépasser la limite fixée par le Gouvernement.

Monsieur MONNET pense que les conditions de la contractualisation semblent tenables si le Département obtient des garanties quant aux AIS ainsi qu'un financement pérenne sur la question des Mineurs Non Accompagnés (MNA).

Monsieur MONNET évoque la baisse de fiscalité à hauteur de 50 M€. Il rappelle que cette recette avait été fléchée sur l'investissement et a permis de financer de nouveaux équipements communaux et intercommunaux, de renouveler des voiries et de moderniser des collèges.

Monsieur Charles BEAUCHAMP souligne que les orientations budgétaires du Département sont dépendantes à la fois des décisions nationales et du contexte économique. Il estime que lorsque les choix politiques d'une majorité d'élus ne peuvent plus intervenir que sur une minorité des dépenses, cela questionne sur le respect du principe constitutionnel de décentralisation.

Monsieur BEAUCHAMP constate que le rapport d'orientations budgétaires présente une stabilisation presque totale des recettes et des dépenses de fonctionnement à partir de 2018.

Monsieur BEAUCHAMP remarque que le Département ainsi que d'autres collectivités devront signer un contrat

avec le Préfet comprenant un objectif d'évolution de leurs dépenses de fonctionnement. Il fait observer que Monsieur MACRON remet en cause la décentralisation qui mettait un terme à la tutelle préfectorale et consacrait l'autonomie des collectivités locales.

Concernant l'encadrement de l'endettement, Monsieur BEAUCHAMP pense que cette règle viendra corseter un peu plus le niveau des investissements, avec des conséquences sur l'emploi local et le développement des territoires.

Monsieur BEAUCHAMP constate que les commissions d'experts se multiplient sur les nécessaires réformes structurelles et permettent à l'Etat de gagner du temps.

Monsieur BEAUCHAMP attire l'attention sur les incertitudes entourant l'évolution du nombre d'allocataires du RSA, du montant des droits de mutation à titre onéreux et du coût de prise en charge des mineurs non accompagnés.

Concernant la « culture de la recette » évoquée par Monsieur POIRET en commission thématique, Monsieur BEAUCHAMP souhaite avoir quelques précisions notamment sur les récupérations indifférenciées d'indus et les recours sur succession.

Monsieur BEAUCHAMP pense, comme le Président de l'ADF, Dominique BUSSEREAU, qu'il ne peut y avoir de contractualisation avec l'Etat tant que les problématiques relatives aux AIS et aux MNA ne sont pas réglées.

Monsieur BEAUCHAMP considère qu'un remboursement partiel du reste à charge des AIS n'est pas acceptable. Il pense que le Département du Nord doit mener des actions précises pour alerter sur sa situation et insister pour obtenir des solutions à la hauteur des enjeux.

Monsieur BEAUCHAMP explique que les députés communistes ont exprimé leur point de vue à travers un contre-projet de loi de finances, qui redonne la priorité à l'emploi, au pouvoir d'achat et à la justice fiscale.

Monsieur Christian POIRET indique que des négociations devront être menées sur les AIS, les mineurs non accompagnés ainsi que sur l'évolution possible de la charge en dépenses de fonctionnement.

Revenant sur le vote relatif à l'augmentation du taux des DMTO du Groupe Union Pour le Nord en 2014, Monsieur POIRET explique que les membres de son Groupe considéraient qu'il revenait à l'Etat de prendre la décision et d'assumer ses responsabilités.

Monsieur POIRET fait remarquer que pour la première fois, le nombre d'allocataires du RSA sera en diminution en 2017.

Monsieur POIRET évoque la hausse de la fiscalité décidée en 2009.

Monsieur le Président souligne que le problème de l'intégration ou non des AIS, ainsi que le coût de la charge

des MNA dans le calcul de l'évolution des dépenses de fonctionnement reste un problème préoccupant.

Monsieur le Président fait observer que l'augmentation du taux des DMTO en 2014 consistait de la part de l'Etat à autoriser une augmentation de la pression fiscale.

Monsieur le Président explique que si les spécificités du Département du Nord sont prises en compte, alors le Département aura tout intérêt à une contractualisation financière avec l'Etat.

Monsieur le Président estime que le Préfet avec lequel le Département signera le pacte financier, sera mieux informé de la situation départementale que ne le sont les autorités présidentielles ou le chef du Gouvernement et plus sensible aux spécificités du département du Nord.

Monsieur le Président pense que la précédente majorité départementale aurait été contrainte, elle aussi, d'augmenter la pression fiscale si elle avait remporté les élections départementales.

Monsieur le Président indique que la contractualisation financière avec l'Etat sera testée afin de vérifier qu'elle est bien le produit d'un accord de volontés et non un contrat d'adhésion où tout est imposé.

Monsieur le Président signale que si 319 collectivités (dont les conseils départementaux) sont pour le moment concernées pour contractualiser la baisse de leurs dépenses de fonctionnement, la commission BUR-RICHARD souhaite élargir ce nombre pour toucher environ 80 à 90 % de la dépense induite par les collectivités territoriales.

Monsieur le Président se demande si des Départements, tels que le Département du Nord, n'ont pas tout intérêt à rechercher par la contractualisation avec le Préfet une souplesse que la loi ne leur apportera pas spontanément.

Monsieur le Président évoque le projet de réforme de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) prévue par la loi de finances rectificatives de 2016.

Concernant les crédits du reste à charge des AIS, Monsieur le Président estime que le remboursement intégral de ces crédits ne sera jamais obtenu.

Monsieur le Président souligne la baisse du nombre d'allocataires du RSA dans le département du Nord. Il espère que les mécanismes de retour à l'emploi seront encore plus efficaces sur l'exercice 2018.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud

DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPÉLCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS- PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAU, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Roger VICOT, Dany WATTEBLED, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Isabelle MARCHYLLIE donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Marie CIETERS, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER

N° 0.1

DFCG/2017/368

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

L'article L. 3312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit les délais et le cadre dans lesquels s'inscrit la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires : « Dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, le président du conseil départemental présente au conseil départemental un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. »

Dans un contexte marqué par les changements politiques suite à l'élection du nouveau Président de la République et de l'Assemblée nationale au printemps dernier et les élections sénatoriales de septembre, le rapport d'orientations budgétaires 2018 revêt une importance particulière. En effet, l'analyse des dispositions contenues dans le Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques (PLPFP) 2018-2022 et dans le Projet de Loi de Finances (PLF) 2018, qui devraient être définitivement adoptées à l'issue des débats parlementaires de cet automne, montrent de profondes modifications dans les trajectoires des finances locales et risquent d'impacter les équilibres budgétaires de notre Département.

Si de nombreuses incertitudes demeurent encore sur les dispositions finales du PLF 2018, à l'heure où ce Rapport d'orientations Budgétaires est présenté aux élus départementaux, les dispositions connues aujourd'hui méritent de faire l'objet d'une présentation détaillée et leurs éventuelles conséquences sur les finances départementales doivent être anticipées. De même, l'issue des négociations qui vont s'ouvrir avec le Gouvernement sur la question du financement des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) et des Mineurs Non Accompagnés (MNA) sera décisive pour l'avenir des finances départementales.

I. Dans un contexte national marqué par l'engagement de l'Etat de réduire son déficit public à horizon 2022, les collectivités locales devraient voir les contraintes qui pèsent sur leurs finances se poursuivre, alors que les Départements attendent une solution pérenne au financement des AIS

Dans son discours prononcé le 17 juillet 2017, lors de la Conférence des Territoires, le Président de la République annonçait son objectif de « baisser durant ce quinquennat de 3 points de PIB la dépense publique », et la participation des collectivités locales à cet effort par une baisse « à hauteur de 13 Mds€ sur le quinquennat ».

- A. La volonté de l'Etat de dégager 13 Mds€ d'économies à horizon 2022 devrait contraindre fortement les trajectoires financières des collectivités locales

Dans un contexte de reprise de la croissance économique, le PLPFP 2018-2022 revêt cette année une importance particulière du fait des normes qu'il prévoit d'imposer aux finances du bloc communal, des Départements et des Régions, et ce, dans l'objectif de contraindre financièrement les collectivités locales.

1. Le contexte économique et financier national

Le FMI a revu à la hausse ses prévisions de croissance pour la zone euro en 2017 et 2018, en raison notamment de la reprise du commerce mondial et de la relative baisse de l'incertitude politique. Le FMI s'attend donc à une croissance de 2,1 % en 2017 (+0,2 point par rapport à la dernière prévision de juillet) et de 1,9 % en 2018 (+0,2 point par rapport à juillet).

Concernant la France, l'INSEE a relevé sa prévision de croissance pour 2017 à 1,8 % contre 1,6 % prévus jusqu'alors, anticipant d'ici la fin de l'année une accélération des exportations et de l'investissement des ménages et des entreprises. Par ailleurs, l'INSEE table sur une croissance de 1,8 % pour 2018, relevant ses précédentes prévisions de juin 2017 de 0,2 point.

Le projet de loi de finances pour 2018 s'appuie quant à lui sur une hypothèse de croissance du produit intérieur brut (PIB) français de 1,7 % en 2017 comme en 2018, et un déficit public de -2,6 % en 2018 pour - 2,9 % en 2017 et - 3,4 % en 2016.

Comme pour 2017, en 2018, la part de la dette publique dans le PIB serait de 96,8 %. La part de l'Etat dans le déficit public est de 80,7 %, celle des collectivités locales est de

8,8 % et celle des organismes de sécurité sociale est de 10,4 %.

Concernant la situation du marché de l'emploi, au 1^{er} trimestre 2017, le taux de chômage en Hauts-de-France atteint 11,7 % de la population active, en baisse de 0,4 point en un trimestre. À la même période, le taux de chômage de la France métropolitaine est de 9,3 % (en baisse également de 0,4 point en un trimestre). Pour le département du Nord, le taux de chômage est de 12,3 %, de 9,5 % pour le département de l'Oise, 11,7 %, pour le Pas-de-Calais, 11,3 % pour la Somme et 13,2 %, pour l'Aisne (source : DIRECCTE Hauts de France).

2. Les objectifs et modalités de contractualisation entre l'Etat et les collectivités locales prévus aux articles 10 et 24 du PLPFP

2.1. Les grands principes du PLPFP 2018-2022

Le PLPFP prévoit à son article 10 les modalités de contribution des collectivités à la réduction du déficit public tel qu'entendu au sens du Traité de Maastricht.

Dans cette perspective, il est attendu des collectivités locales une diminution de leurs besoins de financement (emprunts minorés des remboursements de dette) de 2,6 Mds€ par an, soit -13 Mds€ fin 2022, par rapport à fin 2017.

Pour atteindre cet objectif, le PLPFP entend imposer aux collectivités :

- De maintenir l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement à 1,2 % par an de 2018 à 2022, inflation comprise ;

ET

- De se désendetter, c'est-à-dire que les marges de manœuvre financières générées par la maîtrise des dépenses de fonctionnement doivent permettre aux collectivités de réduire leur stock de dette.

Un mécanisme de contractualisation serait mis en place entre l'Etat et les 319 collectivités et intercommunalités les plus importantes afin de déterminer les objectifs d'évolution des dépenses de fonctionnement et d'endettement et les modalités d'atteinte de ces objectifs. A ce stade, les mécanismes de cette contractualisation ne sont pas encore totalement connus. Cependant, il est aujourd'hui acquis que le point de départ de l'évolution des dépenses est l'année du dernier renouvellement des exécutifs locaux, ce qui correspond pour le Département du Nord au compte administratif 2015. Des incertitudes demeurent sur le fait d'intégrer ou non les évolutions des AIS dans la mesure de la maîtrise des dépenses de fonctionnement des Départements (à ce stade des débats parlementaires, l'évolution des AIS intègre l'évolution globale des dépenses de fonctionnement). A noter que l'objectif d'évolution de la dépense locale (ODELE) devrait être décliné par type de collectivité : 1,1 % pour le bloc communal, 1,4 % pour les départements et 1,2 % pour les régions.

Lors du Débat d'Orientations Budgétaires, toutes les collectivités et leurs groupements devraient présenter leurs

objectifs en termes d'évolution des dépenses de fonctionnement et d'évolution du besoin de financement.

Un mécanisme de correction s'appliquerait en cas de non-respect des objectifs fixés et contractualisés avec l'Etat et se traduirait par une baisse des recettes de fonctionnement des collectivités qui porterait « sur les concours financiers ou sur les ressources fiscales affectées aux collectivités territoriales ». A ce stade, les modalités d'application de ces sanctions ne sont pas encore connues.

Le PLPFP introduit également une nouvelle règle d'or de gestion des finances locales, le respect d'une capacité de désendettement pour chaque niveau de collectivité. L'article 24 du PLPFP ajoute aux règles d'équilibre budgétaires actuelles applicables aux collectivités locales le respect d'un ratio plafond de capacité de désendettement, apprécié au compte administratif des collectivités locales. Ce ratio, qui sera précisé par décret, s'établirait pour les départements et la Métropole de Lyon entre 9 et 11 ans. Le respect du nouveau ratio financier devrait être effectif en 2019, avec la mise en place d'une procédure destinée à

rétablir la capacité de désendettement de la collectivité.

2.2. La situation du Département du Nord au regard de ces nouvelles contraintes

A l'aune des premiers éléments connus sur ce que pourrait être la contractualisation avec l'Etat, la trajectoire financière 2018-2021 du Département du Nord semble, au prix d'efforts renouvelés de rigueur, en capacité de respecter les objectifs fixés par l'Etat. A ce stade du rapport, il est proposé de présenter la prospective financière issue de la revoyure du Plan Pluriannuel de Fonctionnement (PPF) et du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) réalisée ces derniers mois et d'analyser les ratios financiers qui en résultent pour le Département du Nord.

La prospective présentée ci-dessous inclut dans les hypothèses de recettes, en plus des projections faites à partir des éléments du PLF 2018, la baisse du taux de la Taxe sur le Foncier Bâti en 2018 qui sera évoquée dans la seconde partie du rapport.

	CA 2016	CA 2017 prev	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
RECETTES DE FONCTIONNEMENT REEL	2 807,3	2 793,5	2 664,2	2 665,9	2 665,5	2 670,2
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT REEL	2 565,4	2 589,2	2 489,5	2 487,1	2 491,8	2 497,2
EPARGNE BRUTE	221,7	184,3	152,2	154,3	147,2	147,5
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (CA 90%)	240,5	215,0	229,5	220,0	210,0	200,0
EMPRUNT (hors revolving et renégociation)	110,0	110,0	140,0	145,0	150,0	145,0
STOCK DE DETTE	1 374,8	1 290,8	1 284,8	1 276,8	1 276,8	1 278,8
CAPACITE DE DESENDETTEMENT	6,20	7,00	8,44	8,28	8,68	8,67

**La baisse des dépenses et recettes de fonctionnement entre 2017 et 2018 est imputable à l'effet année pleine des transferts de compétences*

L'évolution des dépenses de fonctionnement du Département, évolution des AIS comprise, sur les années 2018 à 2021, reste contenue en dessous du plafond des 1,4 % d'évolution annuelle qui serait imposé par l'Etat aux départements. Cette évolution annuelle est respectée, puisque le niveau des dépenses de fonctionnement est quasiment stable sur la période. La tenue de cette trajectoire n'est possible que par une maîtrise stricte de l'évolution pluriannuelle des dépenses de fonctionnement du Département.

Le poids des AIS dans ces évolutions (elles représenteront environ 37 % des dépenses de fonctionnement réel au CA 2017) prouve la sensibilité de la trajectoire financière aux évolutions exogènes de ces dépenses. Si leurs trajectoires s'écartaient de la prospective telle que présentée ci-dessus, le risque serait grand pour le

Département d'un dépassement du plafond d'évolution des dépenses de fonctionnement fixé par l'Etat.

Dans cette prospective, l'épargne brute du Département, autrement dit sa capacité d'autofinancement, se dégrade passant de 7,9 % au CA 2016 à 6,6 % au CA prévisionnel 2017, puis serait stable, au-dessus des 5 %, sur le reste de la période.

Le ratio de capacité de désendettement reste sous le seuil des 11 ans à horizon 2021, respectivement 7 ans à fin 2017, 8,4 ans en 2018, 8,3 ans en 2019, pour se stabiliser à 8,7 ans en 2020 et 2021.

Pour mémoire, la capacité de désendettement du Département du Nord s'établissait au CA 2016 à 6,2 ans, alors que la capacité de désendettement du Département du Nord était de 16 ans au CA 2015.

3. En cas d'échec de la contractualisation, l'Etat pourrait procéder unilatéralement à une baisse de la DGF sur les années 2019 à 2022

La contractualisation financière proposée par l'Etat à chaque collectivité territoriale devrait permettre de faire valoir ses spécificités. Si pour diverses raisons, elle ne devait pas aboutir, les collectivités locales ne pourraient plus arguer de difficultés particulières pour déroger aux principes fixés par l'Etat. L'Etat pourrait ainsi directement dégager les 13 Mds€ d'économies au travers d'une baisse des dotations versées aux collectivités locales. Dans cette hypothèse, les conséquences seraient très lourdes financièrement pour les collectivités territoriales, pour le Département du Nord en particulier.

En effet, cette baisse des dotations se traduirait par - 3,3 Md€ par an sur 4 ans, soit en appliquant cette nouvelle ponction proportionnellement à celle subie en 2017, une baisse pour le Département du Nord de l'ordre de 32 M€/an sur ses recettes de fonctionnement. Cette baisse significative des dotations de l'Etat, à des niveaux de dépenses de fonctionnement et d'investissement inchangés (c'est-à-dire les niveaux arbitrés dans le PPF et le PPI), conduirait à une impasse budgétaire pour le Département à horizon 2022. Selon les simulations réalisées, l'épargne brute s'établirait à 1,5 % des recettes de fonctionnement en 2022, ce qui signifie que règlementairement le budget est en déséquilibre important. La capacité de désendettement du département, ramenée en années, dépasserait les 12 ans en 2018 pour atteindre 17 ans dès 2020.

- B. Ces objectifs financiers contraints ne seront tenables qu'à condition de traiter de manière pérenne la question du financement du reste à charge des AIS et des MNA

1. Globalement, les dispositions contenues dans le PLF 2018 ne pénalisent qu'à la marge les Départements

Les concours de l'Etat aux collectivités locales représentent en 2018 66,7 Mds€ dans le budget de l'Etat et se composent de prélèvements sur recettes à hauteur

de 40,3 Mds€ (transfert de recettes dont le versement aux collectivités a un caractère global et automatique), de concours de fonctionnement et d'investissement versés par le Ministère de l'Intérieur (concours « relations avec les collectivités territoriales ») (7,9 Mds€), des subventions des autres ministères et amendes de police (3,5 Mds€) et des dégrèvements (15 Mds€), plus importants en 2018 du fait du dégrèvement annoncé de la première tranche de baisse de la taxe d'habitation.

L'article 13 du PLPFP 2018-2022 plafonne l'évolution d'une partie de ces concours de l'Etat aux collectivités locales, c'est-à-dire les prélèvements sur recettes et les concours « relations avec les collectivités territoriales ». L'enveloppe de ces concours ne pourrait, à périmètre constant, excéder les montants suivants, exprimés en milliards d'euros courants :

2018	2019	2020	2021	2022
48,11	48,09	48,43	48,49	48,49

Cet article du PLPFP recrée donc le mécanisme de l'enveloppe normée étendue à d'autres concours de l'Etat dont l'évolution est fortement encadrée, puisque sa progression maximale serait de 0,79 % entre 2018 et 2022 soit 0,2 % par an.

- 1.1. Une stabilisation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Le concours de l'Etat le plus important, la DGF, est stabilisée en 2018, alors qu'elle avait baissé entre 2014 et 2017, au total de 11,5 Mds€. Elle s'établirait à 27,1 Mds€. Dans ce cadre, la DGF des Départements s'établit au PLF 2018 à 8,6 Mds€, majorée de + 5 M€ par rapport à 2017.

Pour le Département du Nord, la DGF ne serait donc plus impactée en 2018 par la contribution au titre des finances publiques. Cependant, les mécanismes de prise en compte de la part dynamique de la population, d'écroulement de la dotation forfaitaire et d'accroissement de la péréquation perdurent. L'impact global serait de l'ordre de - 2,2 M€ par rapport à 2017. La DGF estimée pour le Nord en 2018 serait donc de 523,7 M€.

	CA 2016	CA 2017	BP 2018
Dotation forfaitaire	224 700 740	187 036 696	184 795 000
Dotation de compensation	293 228 426	292 517 477	292 517 000
Dotation de péréquation urbaine	46 092 417	46 358 008	46 400 000
Total	564 021 583	525 912 181	523 712 000

Montants exprimés en €

- 1.2. Une baisse de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) pour les Départements

Pour rappel, les Départements percevant de la DCRTP sont ceux qui, au moment de la suppression de la taxe professionnelle en 2010, avaient vu leurs nouvelles ressources baisser : plus la perte était importante et plus la DCRTP était forte pour neutraliser la réforme. Ainsi, au niveau des Départements métropolitains, tous sauf Paris et

les Hauts de Seine, perçoivent la DCRTP. La Loi de Finances 2017 avait inclus la DCRTP des Départements dans les variables d'ajustement du budget de l'Etat aux collectivités locales, mesure particulièrement injuste si on se réfère au fondement de cette dotation. Plus la DCRTP était importante et plus le Département se voyait pénaliser par la baisse prévue par la loi de finances 2017. Ainsi, pour le Département du Nord, la baisse de la DCRTP a représenté en 2017 une perte de recettes de -11 %, soit -8 M€.

Le PLF 2018 prévoit d'intégrer la DCRTP du bloc communal dans les variables d'ajustements des concours financiers de l'Etat, avec celles des Départements et des Régions qui avaient déjà intégré ces variables en loi de finances 2017. Cet ajustement de la DCRTP du bloc communal permet une moindre baisse de la DCRTP des Départements, soit -0,3 % (-5 M€ à l'échelle des départements). Pour le Nord, la baisse de la DCRTP serait de 0,2 M€ pour un montant total estimé pour 2018 à 64 M€.

De même, de par leur intégration dans les variables d'ajustement des concours financiers de l'Etat, les Fonds de Péréquation Départementaux de la Taxe Professionnelle (FDPTP) sont de nouveau annoncés en baisse de 17 % (pour - 8 % en 2017). Le Département du Nord devrait ainsi répartir une enveloppe en baisse de 2,7 M€ (soit 13 M€).

1.3. Les autres dispositions, débattues dans le cadre du PLF 2018, impactant les finances départementales

Au titre de la fiscalité transférée, la Taxe Intérieure sur les Consommations de Produits Energétiques (TICPE) est stable ; elle est estimée à 353 M€ pour le Nord, soit une évolution de + 0,2 M€ par rapport à 2016 et serait figée par la suite.

La Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA) connaîtrait une évolution de + 2 % par an sur la période.

Le Dispositif de Compensation Péréqué (DCP) (frais de gestion de la taxe foncière bâtie) augmente moins qu'en 2017, à hauteur de 1 % à échelle nationale. Pour le Nord, la répartition étant faite sur des critères de reste à charge des AIS, les frais de gestion sont attendus en hausse à hauteur de 37,3 M€ (+2 %/an).

Le FCTVA est en hausse globale de 2 % en l'état actuel du PLF 2018. Le Gouvernement propose une réforme consistant à automatiser la gestion du FCTVA par un recours à une base comptable des dépenses engagées et mises en paiement permettant une dématérialisation quasi-intégrale de la procédure d'instruction, de contrôle et de versement.

Enfin, le PLF 2018 prévoit, concernant le fonds de péréquation sur la CVAE, d'aménager le calcul du fonds pour tenir compte du transfert de CVAE aux Régions en 2017 et relève ainsi les plafonds de prélèvement pour permettre d'accroître les ressources du fonds. Malgré ces aménagements, le fonds devrait subir une baisse importante en 2018. Il est fait l'hypothèse que le Nord reste non éligible au prélèvement (revenu par habitant inférieur au revenu médian) et que le montant reversé au Département soit réduit de 25 % en 2018 puis évolue de 2 % par an par la suite.

1.4. Les débats autour de la territorialisation de la CVAE

Le PLF 2018 prévoit d'abroger l'article 51 de la Loi de Finances Rectificative 2016 qui prévoyait une répartition de la valeur ajoutée des entreprises membres d'un groupe

fiscal en fonction des valeurs locatives foncières et des effectifs salariés de l'ensemble des établissements membres du groupe. L'exposé des motifs de l'article 7 du PLF 2018 précise que l'application de ces nouvelles modalités conduirait à une variation de la CVAE perçue par les collectivités territoriales décorrélée de l'activité économique de leur territoire, à une perte de lisibilité et de prévisibilité en matière de perception de la CVAE pour ces mêmes collectivités, et au renforcement des obligations déclaratives de près de 50 000 entreprises. A noter que les dispositions qui, à ce stade des débats, seraient supprimées, conduisaient à favoriser les territoires industriels, et donc probablement le Département du Nord, au détriment des territoires accueillant des sièges sociaux, et en premier lieu l'Ile de France.

L'article 7 du PLF 2018 prévoit également d'appliquer, suite à une décision du Conseil Constitutionnel, la consolidation du chiffre d'affaires, non plus aux seules sociétés fiscalement intégrées, mais à l'ensemble des sociétés satisfaisant aux conditions de détention du capital pour faire partie d'un groupe fiscal. Cette nouvelle disposition s'appliquerait à compter de la CVAE due au titre de 2018 (2020 dans les caisses du Département au titre des acomptes).

Le PLF 2018 intégrerait également un dispositif favorable aux territoires accueillant des établissements industriels, en augmentant le coefficient de pondération des valeurs locatives de ces établissements de 5 à 21. En effet, la révision des valeurs locatives des locaux professionnels a pour effet de réaligner les valeurs locatives des locaux professionnels sur les valeurs de marché. Toutefois, elle ne concerne pas les locaux industriels, dont les valeurs locatives demeurent inchangées. Ainsi, afin de maintenir le poids des établissements industriels dans la clé de répartition de la CVAE, le coefficient de pondération est augmenté.

Le sujet de la territorialisation de la CVAE devrait logiquement faire l'objet de nombreux débats dans les prochaines semaines au Parlement.

L'impact pour le Département du Nord est, à ce stade, difficilement chiffrable.

2. La trajectoire des finances départementales reste suspendue à l'issue des négociations en cours, au niveau de l'ADF, sur la création d'une dotation supplémentaire de l'Etat permettant de compenser le reste à charge des AIS

Face au poids croissant du reste à charge des AIS, le Pacte de confiance et de responsabilité de 2013 a apporté des financements et renforcé la péréquation entre les Départements sur les AIS. Cependant, ce pacte n'a pas permis de traiter de manière pérenne le problème du financement des AIS.

Les Présidents des départements du Nord et du Pas-de-Calais ont donc proposé en 2016, suite à l'échec des négociations avec le Gouvernement Valls, que l'Etat prenne en charge une partie du surcoût des AIS versées par les départements, dont fait partie le RSA pour « renouer le pacte social ».

La création d'une dotation d'Etat calculée sur la base d'un écrêtement des allocations individuelles de solidarité - RSA, Allocation personnalisée d'autonomie (APA) et Prestation de compensation du handicap (PCH) - à partir du seuil où le reste à charge par habitant devient supérieur à la moyenne nationale a ainsi été proposée.

Dans cette logique, l'Assemblée des Départements de France (ADF) a adopté une motion, présentée lors de son Congrès en octobre 2017, sur la base de laquelle elle entend aujourd'hui négocier avec le Gouvernement.

Ainsi un mécanisme de péréquation verticale serait mis en place, à partir d'un indice synthétique de ressources intégrant trois composantes : le potentiel fiscal corrigé, le taux de foncier bâti (effort fiscal) et le revenu par habitant. La dotation globale qui en résulte s'élèverait à 1,03 Mds€ et 84 Départements seraient éligibles dont le Département du Nord.

Le Premier Ministre s'est engagé à rétablir un fonds d'urgence pour 2018, ainsi qu'à aboutir à la fin du premier semestre 2018 à une solution pérenne de financement des AIS qui sera débattue au Parlement lors du PLF 2019.

3. Le sujet du financement des Mineurs Non Accompagnés (MNA)

Le Département du Nord est confronté, comme de nombreux Départements, à une hausse très importante en 2017 du nombre de MNA accueillis sur son territoire. Le Département a pris en charge en 2016 708 MNA (dont 359 uniquement pour 2016, le reste correspondant au passif et aux recours) ; au vu de la trajectoire actuelle, la projection pour l'année 2017 est estimée à 600 MNA de plus.

Face à un tel afflux, le Département prend en charge sur ses budgets Enfance, Famille, Jeunesse, l'accueil de ces personnes, mais les capacités d'occupation étaient déjà saturées en août 2017 contraignant le Département à une réévaluation de ses capacités d'hébergement à hauteur de 50 places supplémentaires (et de 50 autres places en accueil bénévole et durable). Ces évolutions devraient porter le budget départemental consacré aux MNA de 5 M€ au BP 2017 à 9,2 M€ en 2018.

Dans cette situation, à l'occasion de la réunion du comité de pilotage du 15 septembre 2017 relatif aux MNA, le plan d'intervention de l'État auquel s'associe le Département du Nord, a été présenté autour des quatre axes suivants :

- L'accroissement de la participation financière de l'État ;
- L'harmonisation des évaluations sociales des jeunes et des procédures liées à la reconnaissance de leur minorité et de leur isolement ;
- Le renforcement de la coopération européenne et internationale pour lutter contre la traite des êtres humains ;
- L'accompagnement vers l'autonomie des MNA afin de leur garantir une prise en charge adaptée pendant et à la sortie de l'ASE.

Sur ce sujet, le Premier Ministre a annoncé, lors du Congrès de l'ADF le 20 octobre dernier, que l'Etat financera l'évaluation et l'accueil d'urgence jusqu'à la détermination de la minorité, par des crédits supplémentaires à hauteur de 132 M€ qui seront inscrits au PLF 2018.

II. La trajectoire pluriannuelle des finances du Département du Nord se traduit par la poursuite de la maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement, permettant la baisse de la fiscalité, la poursuite d'une politique d'investissement et la maîtrise de la trajectoire d'endettement

A. La stratégie financière pluriannuelle s'appuie sur une stricte maîtrise de l'évolution des dépenses départementales, malgré la croissance exogène des AIS

1. Les principales évolutions en matière de dépenses

La trajectoire pluriannuelle des dépenses de fonctionnement continue à être maîtrisée par la mise en œuvre des chantiers d'optimisation de la dépense initiés ces deux dernières années.

La maîtrise de la masse salariale constitue une donnée importante de la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Dans ce cadre, la décélération des effectifs se poursuit pour la 3^{ème} année consécutive pour atteindre, au 31 décembre 2017, un effectif de 7 678 agents sur postes permanents et 252 agents en CDD.

Un certain nombre de mesures d'optimisation des dépenses de fonctionnement ont été lancées au courant de l'année 2017 : non remplacement systématique des départs afin de maîtriser la hausse naturelle de la masse salariale, pilotage resserré des CDD, extension de l'expérimentation de l'externalisation de l'entretien dans les collèges, diminution des heures supplémentaires payées, prévention de l'absentéisme (entretien de réaccueil au bout du 3^e arrêt et contre-visites médicales au bout du 4^e arrêt) ...

A noter que depuis le premier janvier 2017, la durée légale du temps de travail au Département du Nord est de 1607 heures.

Depuis le second semestre 2017, chaque Direction Générale Adjointe décline sa feuille de route pluriannuelle RH pour accompagner la modernisation de son fonctionnement et de ses projets, tout en veillant à maintenir le niveau de services offert aux usagers.

Grâce au dialogue de gestion renforcé entre la DRH et les DGA, les dépenses de masse salariale ont été contenues entre 2016 et 2017, en dépit de l'impact haussier du protocole PPCR dont le coût global s'élève à 8 M€ (dont 0,6 M€ en 2016). Ces dépenses passent de 377,5 M€ à CA 2016 à 378,3 M€ en 2017 (BP 2017 + BS).

Sur la période 2017-2020, dans l'hypothèse d'un effet GVT à + 2,5 % (moyenne annuelle constatée sur les 4 dernières années), la masse salariale devrait ainsi connaître une hausse limitée à 0,5 % en moyenne annuelle permettant de réaliser une non dépense de quelques 44 M€, grâce à ce dialogue de gestion RH.

Parallèlement, le Département a souhaité valoriser les agents qui exercent dans des secteurs particulièrement difficiles (revalorisation des régimes indemnitaires de grade des agents de certaines UTPAS) et ceux se distinguant par leur manière de servir dans le cadre d'un complément indemnitaire annuel, part volontariste du RIFSEEP qui sera mis en place au 1^{er} janvier 2018. Une enveloppe de 2,7 M€ y sera consacrée.

De même, plusieurs mesures gouvernementales qui devraient être annoncées en loi de finances auront un impact en 2018 et à moyen terme sur le budget départemental :

- Mise en place d'une indemnité compensatoire de CSG : + 2,2 M€
- Instauration du jour de carence (sur la base de l'année 2013) : - 0,4 M€

Enfin, si le Département a transféré 156 agents en 2017 à la MEL puis à la Région en vertu de la loi NOTRE, il a également réintégré 10 agents contractuels de l'agence technique départementale et 7 agents titulaires des Ruches du Nord, suite à la dissolution de ces structures. Par ailleurs, il a consolidé les moyens mis à disposition par convention à la MDPH (+ 13 postes).

A noter enfin, que les avantages en nature attribués consistent en l'utilisation de véhicules de fonction ou de service, dont la gestion sera prochainement optimisée, et l'attribution de logements liés à l'exercice de certaines fonctions.

2. L'évolution particulière des AIS

Contrairement aux autres postes de dépenses évoqués ci-dessus, les évolutions des AIS ne peuvent, pour une grande partie, être maîtrisées puisqu'elles résultent de facteurs exogènes liés au contexte économique, à l'accroissement et au vieillissement de la population.

Concernant les projections de RSA, le Département a volontairement inscrit 606 M€ de dépenses par an sur la période, ce qui correspond budgétairement au paiement de 11 mois de RSA.

Devant l'Assemblée des Départements de France réunie en Congrès, le Premier Ministre a annoncé le 20 octobre dernier un fonds d'urgence pour le RSA en Loi de Finances Rectificative 2017. Ces inscriptions de RSA sont également tributaires des négociations en cours sur la possible dotation de l'Etat versée aux Départements pour compenser le reste à charge.

Il importe ici de rappeler la politique volontariste menée par le Département depuis deux ans consistant à favoriser le retour à l'emploi des allocataires du RSA dans le Nord. A

ce titre, le nombre d'allocataires du RSA poursuit une dynamique de baisse : en juin 2017, le nombre d'allocataires du RSA était de 110 734, soit une baisse de 2,7 % par rapport à juin 2016.

L'APA et surtout la PCH suivent une trajectoire dynamique que le Département peut difficilement infléchir. L'évolution prévue pour ces deux allocations est supérieure à 2 % par an à horizon 2021 (3 % pour la PCH - ACTP incluse - et 1,5 % pour l'APA).

La hausse de l'APA sur les prochains exercices est principalement la conséquence de l'application de la loi ASV, avec notamment la mise en place du droit au répit évalué à 2,5 M€ en 2018.

La PCH présente une dynamique plus importante (+ 5 M€/an), hausse à peine contenue par la décroissance lente de l'ACTP (- 5,5 M€ sur la période 2017-2021). La hausse de la PCH s'explique notamment par des raisons démographiques : une hausse de l'espérance de vie des bénéficiaires combinée à la poursuite de la montée en charge de la prestation.

B. Le respect de l'engagement de la baisse de la fiscalité et la poursuite de l'investissement au service du territoire et de ses projets

1. La baisse du taux de la TFB

Dans un contexte financier difficile et en dépit de l'introduction de nouvelles mesures contraignantes de maîtrise des dépenses publiques locales, l'engagement du Président à baisser le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties sera tenu en 2018. Ainsi, lors du vote du BP 2018, une baisse du taux de la taxe sur le foncier bâti sera proposée de manière à restituer aux contribuables 50 % de l'augmentation appliquée en 2016, soit 50 M€.

Cette mesure volontariste intervient dans un contexte de changements profonds dans les recettes fiscales locales, tant les conséquences de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels et de l'annonce du dégrèvement de la TH sont aujourd'hui difficiles à mesurer pour les contribuables et pour les collectivités locales.

La question du niveau prévisionnel des recettes fiscales indirectes que sont les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) est également posée. En 2017, le budget supplémentaire du 9 octobre a rajouté 30 M€ de crédits complémentaires au vu de la bonne conjoncture immobilière, portant à 325 M€ le produit attendu sur l'année 2017, soit + 25 % par rapport à 2016 (283 M€). Pour 2018, par précaution et du fait du caractère très volatile de cette ressource, une diminution de 5 % est appliquée (environ 310 M€) et le produit annuel des DMTO est par la suite figé dans la prospective.

2. La poursuite de l'investissement sur le territoire et le financement de grands projets structurants

Le Département gère maintenant l'ensemble de ses opérations d'investissement en AP/CP. Toute création, modification ou suppression de ces AP/CP est soumise au

vote de l'Assemblée départementale, permettant ainsi une prise de décision éclairée.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement 2018-2021 du Département du Nord maintient un effort soutenu en faveur

des Nordistes, de 210 M€ en moyenne par an, avec le maintien à un niveau élevé des dispositifs d'Aide aux Territoires, de la maintenance du patrimoine départemental et de travaux de rénovation et de construction de collèges.

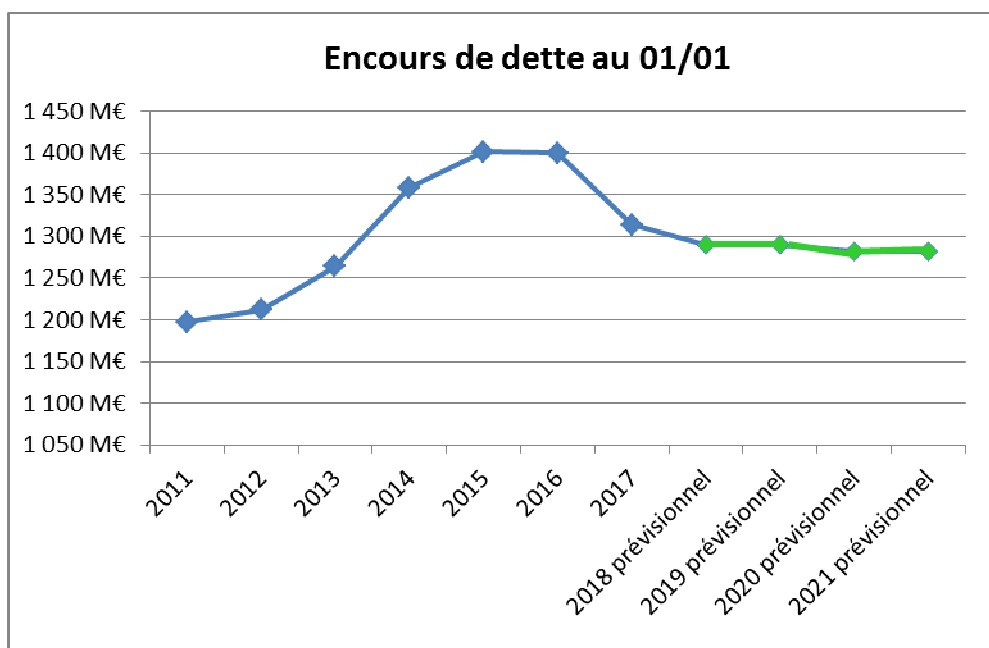
AP / AE PREVISIONNELLES			PLURI	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP > 2019
AE	Dépense	En cours	421 732 365,65	135 732 365,65	136 000 000,00	100 000 000,00	50 000 000,00
	Dépense	Nouvelles 2018 prévisionnelles	1 026 500,00	0,00	220 000,00	213 750,00	592 750,00
	TOTAL		422 758 865,65	135 732 365,65	136 220 000,00	100 213 750,00	50 592 750,00
AP	Dépense	En cours	1 239 799 000,00	269 799 000,00	222 000 000,00	239 700 000,00	508 300 000,00
	Dépense	Nouvelles 2018 prévisionnelles	70 000 000,00	0,00	33 000 000,00	15 300 000,00	21 700 000,00
	TOTAL		1 309 799 000,00	269 799 000,00	255 000 000,00	255 000 000,00	530 000 000,00

3. La maîtrise de la trajectoire de l'endettement

Alors que la politique de gestion de la dette a consisté depuis 2015 en un désendettement progressif du Département, les orientations pour les prochaines années s'articuleront autour de deux axes ; d'une part la stabilisation du niveau d'endettement, d'autre part le rééquilibrage entre les prêteurs.

Concernant l'évolution de l'encours de dette, le scénario cible présenté ci-dessus table sur un endettement stable dans les prochaines années. En 2018, comme en 2017 et 2016, le recours à l'emprunt sera limité et ne pourra dépasser le remboursement du capital de l'année en cours.

L'évolution du stock de dette du département entre 2011 et 2021 est présentée dans le graphique ci-dessous :

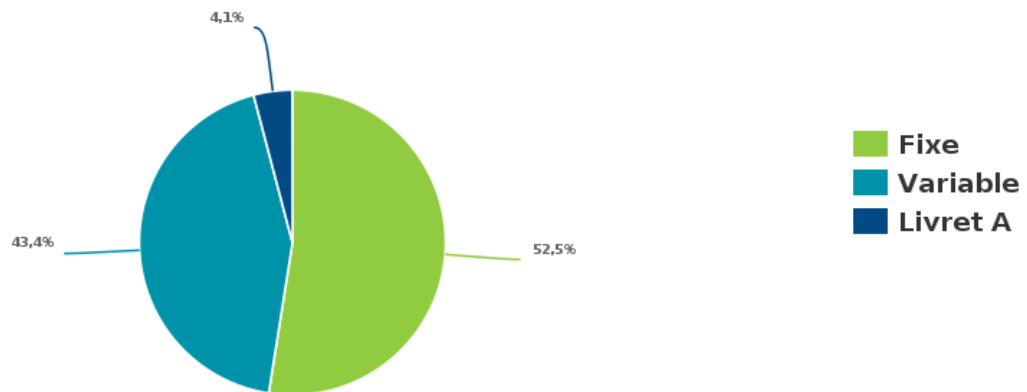


Avec 133 M€ d'amortissement du capital et 110 M€ d'emprunts nouveaux en 2017, le Département poursuit sa stratégie de désendettement. Le projet de BP 2018 prévoit 146 M€ d'emprunts nouveaux et 146 M€ de remboursement du capital.

L'encours de dette se stabilise durablement.

La structure de la dette départementale est particulièrement équilibrée, avec à ce jour 52,5 % de l'encours à taux fixe et 47,5 % à taux variable. Le swap de deux contrats de prêt en avril 2017 a permis de sécuriser 61,75 M€ d'encours supplémentaire.

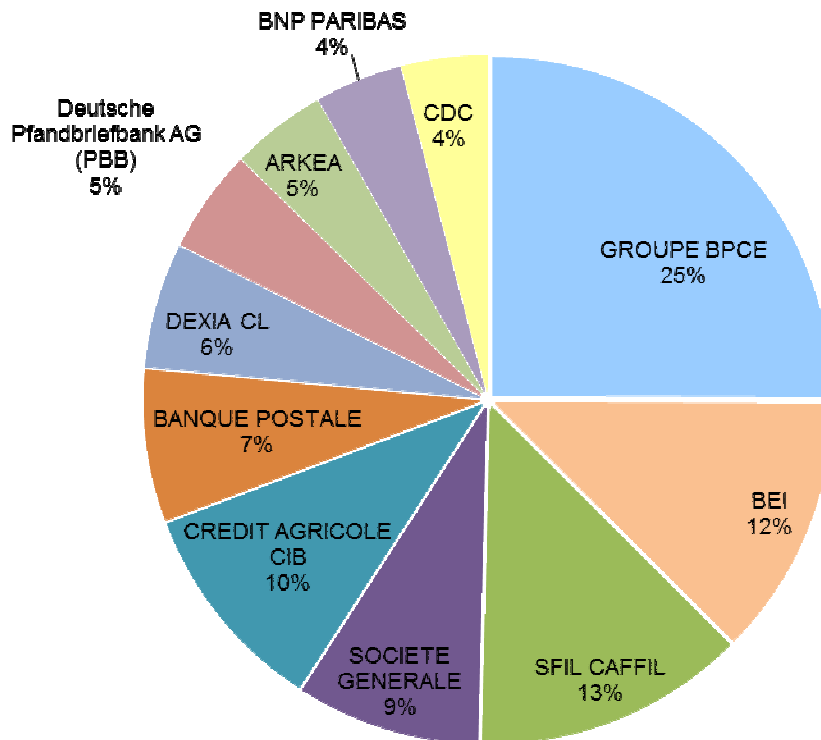
L'encours de dette départementale est sain, sans aucun produit toxique, et est classé A1 dans la Charte Gissler.



Le Département poursuit sa stratégie de diversification des prêteurs.

Lors de la dernière consultation bancaire 2017/2018,

neuf établissements ont répondu à hauteur de 225 M€ ce qui confirme le retour de la confiance de nos partenaires bancaires.



Nonobstant les travaux menés pour bâtir des projections financières en fonctionnement et en investissement, le Département du Nord attend avec impatience de sortir de cette période de turbulences, marquée notamment par les incertitudes sur le financement des AIS et des MNA, sur l'avenir des dotations versées par l'Etat et sur les intentions éventuelles de fusion des Départements avec les Métropoles, pour offrir une trajectoire pluriannuelle sécurisée.

Je propose au Conseil Départemental de me donner acte de la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires et de la tenue d'un débat sur ce rapport.

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15 h 58. 63 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 6 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames FREMAUX et MANNARINO, ainsi que par Messieurs BAUDOUX (porteur du pouvoir de Madame BREDAS), DASSONVILLE (jusqu'alors représenté par Madame TONNERRE), DECAGNY, GOSSET, KANNER, MONNET, SIEGLER (porteur du pouvoir de Monsieur VERFAILLIE), WATTEBLED et WAYMEL.

Mesdames COEVOET et MASQUELIER, ainsi que Monsieur DUHEM, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision sans donner de procuration. Ils sont donc comptés absents sans procuration pour cette prise de décision.

Monsieur RINGOT (porteur du pouvoir de Madame FERNANDEZ), présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Les Conseillers départementaux repris dans le tableau ci-dessous, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision et avaient donné procuration :

Absents au moment de la prise de décision	Porteurs de pouvoirs
Josyane BRIDOUX	Frédéric DELANNOY
Martine FILLEUL	Patrick KANNER
Virginie VARLET	Roméo RAGAZZO
Roger VICOT	Didier MANIER

Mesdames DEVOS et ZOUGGAGH, Messieurs HIRAU, PLOUY et RENAUD, présents à l'appel de l'affaire, ainsi que Monsieur WATTEBLED avaient quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

Le Conseil Départemental donne acte à l'unanimité au Président du Département du Nord de la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires et de la tenue d'un débat sur ce rapport.

QUESTIONS DIVERSES

DOSSIERS DU PRESIDENT

- **Rapport n° 1**

Monsieur le Président présente le rapport n° 1.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET,

Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Françoise MARTIN, Luc MONNET, Max-André PICK, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Dany WATTEBLED, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON

Absents représentés : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Martine FILLEUL donne pouvoir à Patrick KANNER, Isabelle MARCHYLLIE donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Marie CIETERS, Virginie VARLET donne pouvoir à Roméo RAGAZZO, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER

Absente excusée : Isabelle FERNANDEZ

Absents : Barbara COEVOET, Carole DEVOS, Sébastien DUHEM, Mickaël HIRAU, Elisabeth MASQUELIER, Michel PLOUY, Bertrand RINGOT, Karima ZOUGGAGH

N° 1

DIRCOM/2017/311

OBJET : POLITIQUE MECENAT - CONVENTIONS EN FAVEUR DES EQUIPEMENTS CULTURELS DEPARTEMENTAUX

Sur le fondement de la loi du 23 juillet 1987, modifiée le 1^{er} août 2003 (dite « loi Aillagon »), le Conseil départemental a mis en place depuis le début des années 2000, une politique de mécénat afin de soutenir l'action de ses équipements culturels.

Lors de sa réunion du 22 mai 2017, le Conseil départemental a approuvé, à l'unanimité, les principes de la nouvelle politique départementale de mécénat, en faisant évoluer son champ d'intervention. Outre la culture, des projets dans le domaine de la solidarité (autonomie, insertion, enfance), ainsi que le domaine de l'environnement (protection du patrimoine naturel, éducation à l'environnement), seront proposés aux mécènes.

D'autre part, le Conseil départemental a également approuvé la création d'une fondation territoriale, à l'échelle du territoire du Nord, afin d'imaginer avec l'ensemble de la société civile, et au premier chef le monde économique, de nouvelles formes d'actions d'intérêt général, en cohérence avec l'expertise départementale en matière de solidarités.

La création de ce nouveau véhicule n'exclut cependant pas de poursuivre l'accompagnement en mécénat de projets départementaux (notamment dans le domaine culturel) en régie directe.

Sur le fondement des dispositions de l'article L.1111-4 du code général des collectivités territoriales, le Conseil départemental a défini les critères de la politique départementale en matière culturelle, qui a fait l'objet d'une délibération DESC/2017/119 du 22 mai 2017. Celle-ci vise explicitement le recours au mécénat pour soutenir les projets des équipements culturels.

Ceci exposé, le présent rapport fait état des projets de mécénat ou de partenariats en cours portés par les équipements culturels départementaux pour 2017.

1. Archives départementales – Programmation culturelle « *Mi, j'suis pas chanteur, j'suis photographe* ». Les galaxies de Raoul de Godewarsvelde.

Lors de sa réunion le 27 mars 2017, l'Assemblée départementale a autorisé l'organisation de la programmation culturelle intitulée « *Mi, j'suis pas chanteur, j'suis photographe* ». Les galaxies de Raoul de Godewarsvelde, de septembre 2017 à juillet 2018.

Une partie de cette programmation consiste en la présentation d'une exposition itinérante dans le Département du Nord avec un passage dans le Pas-de-Calais. L'étape inaugurale de l'exposition est accueillie à la CCI Grand Lille, dans le Palais de la Bourse, Place du Théâtre à Lille (du 3 novembre au 26 novembre 2017).

• *Partenariat avec la CCI GRAND LILLE (mise à disposition de locaux)*

La CCI Grand Lille, qui souhaite valoriser et faire découvrir au grand public cet immeuble remarquable, met à disposition, à titre gracieux, ses espaces : le Palais de la Bourse pour la présentation de l'exposition et la salle Descamps pour l'organisation de trois temps forts.

Le coût de cette mise à disposition gracieuse des lieux, durant 3 semaines, est évalué à 120 000 €TTC.

2. Musée départemental Matisse – Exposition « *Matisse Godon, New York – Tahiti, l'architecture du rêve* ».

Lors de la commission permanente du 27 mars 2017, le Département du Nord a approuvé la réalisation de l'exposition « *Matisse Godon, New York – Tahiti, l'architecture du rêve* », qui aura lieu au Musée départemental Matisse, du 14 octobre 2017 au 4 mars 2018. Deux mécènes ont souhaité la soutenir.

• *Mécénat en nature et de compétences avec le GROUPE SANIEZ*

Implanté à Solesmes sur 60 000 m² (dont 35 000 m² d'atelier de production et logistique) avec un effectif de

250 personnes, le Groupe SANIEZ propose depuis plus de 30 ans des solutions de clôtures et de portails tenant compte des exigences de sécurité, de garantie et d'esthétisme formulées par ses clients. Le Groupe a participé dans son domaine à de nombreux grands chantiers d'infrastructures français de ses dernières années (TGV, autoroutes, aéroports). Soucieux de préserver son savoir-faire, la conception et la fabrication de ses produits sont toujours réalisées à Solesmes.

Les objectifs de l'exposition « *Matisse Godon, New York – Tahiti, l'architecture du rêve* » correspondent aux projets soutenus par le Groupe SANIEZ dans le cadre d'un mécénat, sur le fondement de la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 pour le développement du mécénat.

Le soutien du Groupe SANIEZ a permis de réaliser une des cinq installations inédites de l'artiste qui consiste à présenter, au cœur de la salle d'exposition temporaire, une installation monumentale d'une cabane, montée sur sable, représentant celle du fils de Gauguin.

Le Groupe SANIEZ s'engage ainsi à mettre à disposition, à transporter et à livrer dans la salle d'exposition temporaire, dans le respect des normes de conservation et d'accueil du musée, deux tonnes de sable pour la fabrication de cette œuvre spécialement conçue pour le site. L'entreprise prendra, également, en charge l'enlèvement de ce sable une fois l'exposition terminée. Ce mécénat en nature et de compétences est évalué à 5 000 €.

En contrepartie, le musée départemental Matisse propose à l'entreprise une visibilité sur les outils de communication relatifs à l'exposition (présence dans le dossier de presse et sur le mur d'introduction de l'exposition) ainsi que l'organisation d'une visite guidée du musée pour les collaborateurs ou clients du groupe SANIEZ.

La convention annexée au présent rapport reprend et précise l'ensemble de ces points.

• *Mécénat financier avec LE CREDIT DU NORD*

Fondé en 1848 à Lille, le Crédit du Nord emploie près de 1 300 collaborateurs dans les deux départements du Nord et du Pas-de-Calais. Associé très étroitement au développement économique de la région, le Crédit du Nord soutient, au travers d'actions de mécénat ou de partenariat, des institutions culturelles, économiques, sportives et solidaires de ses territoires.

Le Crédit du Nord s'engage à soutenir la réalisation de l'exposition « *Matisse Godon, New York- Tahiti, l'architecture du rêve* » sous la forme d'un mécénat financier d'un montant de 7 000 €, sur le fondement de la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 pour le développement du mécénat.

Ce soutien financier permettra la création d'une scénographie originale valorisant la mise en situation des œuvres de l'artiste.

En contrepartie, le musée départemental Matisse propose à l'entreprise une visite privée du musée, pendant la période de l'exposition temporaire, pour les collaborateurs ou clients du Crédit du Nord, ainsi qu'une visibilité sur les outils d'édition liés à l'exposition (carton d'invitation, programmes, dossiers de presse...).

La convention annexée au présent rapport reprend et précise l'ensemble de ces points.

3. MusVerre- Organisation de l'édition 2017 du colloque international ICOM-Glass, du 16 au 20 octobre 2017.

Depuis 1946, le Comité International des Musées (ICOM) accompagne les acteurs de la communauté muséale dans la préservation, la conservation et la transmission des biens culturels. Le Conseil international des musées s'entoure de partenaires institutionnels pour mener de front cette mission.

GLASS, le Comité international de l'ICOM pour les musées et collections de verre, est ouvert aux conservateurs et restaurateurs du verre du monde entier.

Chaque année, ICOM-Glass se réunit autour de collections de verre de toutes époques. Ces réunions ont lieu dans des pays différents et la structure accueillante organise la semaine de rencontres.

En 2017, le MusVerre accueille l'ICOM-Glass à Sars-Poteries, et peut ainsi présenter une des plus importantes collections de verre contemporain en Europe.

L'accueil de trente à quarante spécialistes internationaux venus des USA, du Brésil, du Japon, de Russie, d'Israël ou de République Tchèque constitue l'occasion de faire connaître le MusVerre et son atelier, mais aussi le Nord, terre de tradition verrière, et ses richesses humaines et artistiques. Deux mécènes, industriels du verre, ont décidé de soutenir l'organisation de l'ICOM-Glass 2017 par le MusVerre.

• *Mécénat financier avec le GROUPE AGC FRANCE*

Le Groupe AGC est le leader mondial de la production de verre plat pour l'automobile et la construction. Au sein d'AGC Europe, on dénombre plus de 100 sites industriels, de l'Espagne à la Russie et près de 16 000 salariés. En France, AGC dispose notamment d'un site implanté à Boussois depuis près de 120 ans. Le site de Boussois emploie plus de 200 salariés et compte 2 lignes de production de verre plat en continu, dont l'une à oxygène chaud est considérée comme une première mondiale en termes de performance énergétique.

AGC France, à l'occasion de la célébration des 120 ans du site de Boussois en 2018, souhaite développer un partenariat avec le MusVerre, nouveau musée départemental dédié au verre dans ses dimensions historiques et artistiques.

Dans cette perspective, AGC France s'engage dès 2017 à soutenir le MusVerre au travers d'un mécénat financier,

sur le fondement de la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 pour le développement du mécénat.

Ce soutien cible l'action du MusVerre, notamment l'organisation par celui-ci de l'ICOM-Glass 2017, au travers d'un mécénat financier s'élevant à 8 208 €.

En contrepartie, le MusVerre propose à l'entreprise une visibilité sur les outils de communication relatifs à l'accueil de l'ICOM Glass 2017, la réalisation de 300 glettes personnalisées et l'organisation d'une visite guidée du musée, en anglais, pour les collaborateurs de l'entreprise.

D'autre part, AGC France s'engage à mettre à disposition du MusVerre pour les travaux de l'atelier du Verre, à titre gracieux et selon les besoins, des chutes de verre plat.

La convention annexée au présent rapport reprend et précise l'ensemble de ces points.

• *Mécénat financier avec l'entreprise STOELZLE MASNIERES PARFUMERIE SAS*

L'entreprise STOELZLE MASNIERES PARFUMERIE SAS constitue le point d'entrée et le centre d'excellence en verre haut de gamme pour la parfumerie et la cosmétique du groupe autrichien STOELZLE GLASS.

Implantée sur le site verrier de Masnières, elle met en œuvre un four de 80 tonnes et 4 lignes de production, dont une ligne mixte pour la cosmétique, et emploie plus de 300 salariés. En 2018, elle célébrera les 200 ans du site verrier.

STOELZLE MASNIERES PARFUMERIE SAS soutient le MusVerre pour l'organisation par celui-ci de l'ICOM-Glass 2017, au travers d'un mécénat financier d'un montant de 1 000 € sur le fondement de la loi n°87-571 du 23 juillet 1987 pour le développement du mécénat.

En contrepartie, le MusVerre propose à l'entreprise une visibilité sur les outils de communication relatifs à l'accueil de l'ICOM-Glass 2017 et l'organisation d'une visite guidée du musée pour les collaborateurs ou clients de l'entreprise.

La convention annexée au présent rapport reprend et précise l'ensemble de ces points.

4. Forum antique à Bavay – Exposition « Un toit pour le Forum »

Lors de la commission permanente du 27 mars 2017, le Département du Nord a approuvé la réalisation de l'exposition « Un toit pour le Forum », qui aura lieu au Forum antique à Bavay, du 13 septembre 2017 au 22 janvier 2018. Cette exposition est l'occasion de sensibiliser les visiteurs au projet de couverture du cryptoportique. En effet, il est urgent de protéger le site avant qu'il ne soit encore plus dégradé par les intempéries et la végétation.

L'exposition recrée une « ambiance de chantier », le visiteur se trouvant en posture professionnelle (par exemple

architecte) pour l'immerger dans la problématique générale de couverture du cryptoportique (pourquoi ce projet ? quels en sont les objectifs opérationnels ? quelles sont les contraintes à prendre en compte ? quelles sont les solutions techniques disponibles ?...). Elle s'adresse au grand public, mais cible également le public scolaire (qui représente 50 % des visiteurs).

• **Mécénat financier, en nature et de compétences avec l'entreprise COLAS NORD-EST Agence MONTARON**

L'Agence Montaron, établissement du Groupe Colas Nord-Est, a été créée en 1981 et est installée depuis l'origine à Maubeuge. Spécialisée dans les travaux publics, l'Agence Montaron a su conserver tous les métiers liés à son activité, de la pose d'assainissement ou pavage, de la réalisation de terrassement à la création de plateformes logistiques, de travaux de génie civil à l'application d'enrobés.

Sur le fondement de la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 pour le développement du mécénat, l'Agence Montaron souhaite soutenir le Forum antique à Bavay pour la

réalisation de l'exposition « *Un toit pour le Forum* », d'une part, sous la forme d'un mécénat en nature et en compétences d'un montant qui s'élève à 3 104 €, qui consiste en la mise à disposition, la livraison et le retrait (une fois l'exposition terminée) de matériels de chantier, tels que grilles de chantier, casques et gilets de sécurité. D'autre part, le mécène s'engage également au travers d'un mécénat financier à hauteur de 1 000 € (mille euros).

En contrepartie, il est proposé à l'entreprise une visibilité sur les outils de communication relatifs à l'exposition (présence du logo sur le mur d'introduction de l'exposition) et l'organisation d'une visite privée guidée du musée et du site archéologique pour 25 personnes.

La convention annexée au présent rapport reprend et précise l'ensemble de ces points.

Il est proposé au Conseil départemental :

- d'approuver les conventions de mécénat en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Président à les signer.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENT				
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	DISPONIBLES	PROPOSES DANS LE RAPPORT	NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE
31006OP001 31006E17 Recette					16208	

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 17.

60 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Messieurs RENAUD et WATTEBLED.

Mesdames ARLABOSSE, BECUE, FAHEM et LUCAS ainsi que Messieurs DECAGNY et POIRET, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

Messieurs BAUDOUX, DELANNOY, KANNER et VANDEWALLE (porteurs respectivement des pouvoirs de Mesdames BREDA, BRIDOUX, FILLEUL et MARCHYLLIE) présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Les propositions du rapport n°1 sont adoptées par assentiment de l'Assemblée.

• **Rapport n° 2**

A la demande de Monsieur le Président, Monsieur Max-André PICK, Vice-président en charge de l'Habitat, du Logement et des Politiques urbaines, présente le rapport n° 2.

Monsieur PICK souligne que le Département n'a pas à prendre position quant à l'opportunité pour la Communauté de communes du Caudrésis Catésis d'y installer son siège.

Monsieur Guy BRICOUT explique qu'un industriel souhaite également acquérir le bâtiment de la Ruche de Beauvois en Cambrésis pour y développer son activité.

Considérant que le choix de la Communauté de communes du Caudrésis Catésis n'est pas judicieux, Monsieur BRICOUT indique qu'il s'abstiendra sur ce rapport.

Madame Anne-Sophie BOISSEAUX rappelle que le territoire du Cambrésis, notamment le Caudrésis Catésis, est déficitaire en structures économiques et a un taux de chômage et d'allocataires du RSA supérieur à la moyenne départementale. Elle signale que la société privée souhaitant acquérir la Ruche de Beauvois-en-Cambrésis a un besoin urgent de déménager.

Madame BOISSEAU annonce qu'elle votera contre la proposition du rapport.

Monsieur le Président explique que le Département ne souhaite pas s'ériger en arbitre de la décision prise par des collègues au niveau d'une intercommunalité.

Monsieur le Président signale qu'il ne veut pas rentrer en conflit avec des élus légitimes et que par le biais du délai rapproché, il laisse encore le temps d'une ultime réflexion.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAU, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Françoise DELPIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAU, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Françoise MARTIN, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Dany WATTEBLED, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Martine FILLEUL donne pouvoir à Patrick KANNER, Isabelle MARCHYLLIE donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Marie CIETERS, Virginie VARLET donne pouvoir à Roméo RAGAZZO, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER

Absentes excusées : Marie-Aline BREDA, Isabelle FERNANDEZ

Absents : Bernard BAUDOUX, Barbara COEVOET, Arnaud DECAGNY, Sébastien DUHEM, Elisabeth MASQUELIER, Bertrand RINGOT

N° 2

MMAD/2017/441

OBJET : VENTE DE LA RUCHE DE BEAUVOIS EN CAMBRESIS

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) avait pour ambition de clarifier les compétences des collectivités territoriales.

Elle a ainsi supprimé la clause générale de compétence des Départements et réduit considérablement leurs attributions en matière de développement économique.

Le Département est propriétaire de la Ruche de Beauvois en Cambresis sise zone artisanale du Bout des Dix-Neuf.

Elle est reprise au cadastre sous les références ZE n°s 93 et 96 pour 6 508 m².

L'immeuble a été évalué par le Domaine à 1 600 000 €.

Le Département a fixé le prix de vente à 1 120 000 €, justifié par l'urgence et la nécessité de préserver ce site compte tenu de son impact sur la vie économique et le bassin d'emploi du territoire du Cambresis. La cession à un prestataire public ou privé permettra de sauvegarder et de développer l'activité existante.

L'immeuble a été désaffecté et déclassé par délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental du 3 juillet 2017.

Par délibération de son Conseil Communautaire du 26 octobre 2017, la Communauté de Communes du Caudrésis Catésis a décidé l'acquisition du bâtiment afin d'y installer notamment son siège.

Le Département entend vendre en priorité à l'EPCI comme cela a été fait pour d'autres ruches.

Par ailleurs, compte tenu de la gestion transitoire qu'il doit assurer, et ce depuis le 1^{er} septembre, afin de permettre aux entreprises occupantes de la Ruche de se maintenir en place et de poursuivre leur activité en toute sérénité, alors même que la loi NOTRe interdit désormais toute intervention aux Départements dans le secteur économique, il conviendrait que le transfert de propriété intervienne au plus tôt.

La date butoir du 30 novembre 2017 a été retenue pour la signature de l'acte de vente à la Communauté de Communes du Caudrésis Catésis.

Passée cette date, la Société Sobatal (Groupe Saniez), dont le siège est à Caudry, qui a fait part de son intérêt pour acquérir le bâtiment afin d'y développer une activité de menuiserie tout en garantissant le maintien de la Ruche et des entreprises sur le site, serait retenue aux mêmes conditions financières que celles de la cession à la Communauté de Communes du Caudrésis Catésis.

Je propose à l'Assemblée départementale de statuer et, le cas échéant, décider :

- d'autoriser la vente de la ruche de Beauvois en Cambrésis au prix de 1 120 000 € avec une signature de l'acte de vente correspondant avant le 30 novembre 2017 ;
- d'autoriser, en cas de non signature avant cette date, la vente à la société Sobatal ou toute société civile ou anonyme, ou entreprises à laquelle elle appartient ou qu'elle choisira de constituer en vue de l'acquisition de la ruche aux mêmes conditions financières ci-dessus énoncées ;
- de m'autoriser à signer les avant-contrats, actes et documents correspondants ;
- d'encaisser la recette correspondante sur l'opération 23001OP002 du budget départemental de l'exercice 2018.

DEROULEMENT DU VOTE :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 21.

52 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 7 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames ARLABOSSE, BECUE, DEVOS, FAHEM, LUCAS et ZOUGGAGH ainsi que Messieurs DELANNOY (porteur du pouvoir de Madame BRIDOUX), HIRAUX, KANNER (porteur du pouvoir de Madame FILLEUL), PLOUY, POIRET et VANDEWALLE (porteur du pouvoir de Madame MARCHILLIE).

Monsieur WATTEBLED, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision sans donner de procuration. Il est donc compté absent sans procuration pour ce vote.

Madame STANIEC-WAVRANT, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Monsieur LEFEBVRE (porteur du pouvoir de Monsieur DULIEU), présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Vote intervenu à 17 h 37.

Au moment du vote, 61 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 9

Absents sans procuration : 12

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 70 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstentions : 8 (Mesdames CLERC-CUVELIER, DESCAMPS-MARQUILLY et LABADENS ainsi que Messieurs BRICOUT, CHRISTOPHE, DRIEUX et SIEGLER (*porteur du pouvoir de Monsieur VERFAILLIE*))

Total des suffrages exprimés : 62

Majorité des suffrages exprimés : 32

Pour : 61 (Groupe Union Pour le Nord - *exceptés Mesdames BOISSEAUX, CLERC-CUVELIER, DESCAMPS-MARQUILLY et LABADENS ainsi que Messieurs BRICOUT, CHRISTOPHE, DRIEUX et SIEGLER*- Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Contre : 1 (Madame BOISSEAUX)

Les propositions du rapport n°2 sont adoptées à la majorité.

COMMISSION FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, ADMINISTRATION GENERALE, CONTROLE DE GESTION, QUALITE DU SERVICE PUBLIC

• Rapport n° 1/1

Monsieur le Président présente le rapport n° 1/1.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux la proposition énoncée dans le rapport suivant :

Etai^{ent} présents : Martine ARLABOSSE, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Françoise DELPIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Françoise MARTIN, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Martine FILLEUL donne pouvoir à Patrick KANNER, Isabelle MARCHYLLIE donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Marie CIETERS, Virginie VARLET donne pouvoir à Roméo RAGAZZO, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER

Absents excusés : Marie-Aline BREDA, Jean-Claude DULIEU, Isabelle FERNANDEZ

Absents : Bernard BAUDOUX, Barbara COEVOET, Arnaud DECAGNY, Sébastien DUHEM, Michel LEFEBVRE, Elisabeth MASQUELIER, Bertrand RINGOT, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Dany WATTEBLED

N° 1.1

DFCG/2017/410

OBJET : REGLEMENT DE LA DETTE DE LA SPL RUCHES D'ENTREPRISES A LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE TRANSFEREE DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE DE LIQUIDATION

Dans le cadre du règlement de la dissolution de la SPL Ruches d'Entreprises, le liquidateur amiable, désigné par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 19 juillet 2017, a sollicité la MEL le 16 octobre 2017 pour lui déléguer la créance que détient la SPL Ruches d'Entreprises sur le Département du Nord, la SPL étant créancière du Département du Nord d'un montant équivalent.

La MEL a donné son accord à cette délégation autorisée par l'article 1275 du Code Civil, déchargeant ainsi la SPL du paiement de toute somme pouvant être due à la MEL Le Département du Nord doit donc procéder au règlement directement auprès de la MEL.

D'après le titre exécutoire adressé par la Trésorerie de la MEL le 6 septembre 2017, la SPL Ruches d'Entreprises est redevable envers la MEL d'une somme de 790 006,79 € qu'elle ne conteste pas. Le Département du Nord, débiteur auprès de la SPL du même montant, devient donc débiteur de la MEL de 790 006,79 €.

Je propose au Conseil Départemental :

- de verser à la Métropole Européenne de Lille 790 006,79 euros au titre de la dette du Département du Nord transférée par le liquidateur de la SPL Ruches d'Entreprises.

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 38.

Monsieur HENNO est Vice-président de la MEL et membre du conseil d'administration de la SPL Ruches d'Entreprises. Messieurs CAUCHE, DASSONVILLE et GODEFROY sont conseillers communautaires délégués de la MEL. Mesdames BECUE et TONNERRE ainsi que Messieurs GADAUT, HOUSSIN, MANIER, PICK, PLOUY et WAYMEL sont conseillers communautaires de la MEL.

Monsieur POIRET est Président du conseil d'administration de la SPL Ruches d'Entreprises. Mesdames ZOUGGAGH, LEYS et MARTIN ainsi que Messieurs DUSART et SIEGLER sont membres du conseil d'administration de la SPL Ruches d'Entreprises.

En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame ASTRUC-DAUBRESSE et Monsieur VERFAILLIE avaient donné pouvoir respectivement à Messieurs HOUSSIN et SIEGLER. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Madame FILLEUL, membre du conseil d'administration de la SPL Ruches d'Entreprises avait donné pouvoir à Monsieur KANNER. Elle ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Monsieur VICOT (conseiller communautaire de la MEL) avait donné pouvoir à Monsieur MANIER (lui-même conseiller communautaire de la MEL). Ni le procurant, ni le porteur de pouvoir ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

43 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 5 pouvoirs.

La proposition du rapport n° 1/1 est adoptée par assentiment de l'Assemblée.

• **Rapport n° 1/2**

Monsieur Jean-Luc DETAVERNIER, Vice-président en charge des Ressources humaines, présente le rapport 1/2 relevant de sa délégation.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux la proposition énoncée dans le rapport suivant :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis

CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Françoise DELPIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAU, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Françoise MARTIN, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Martine FILLEUL donne pouvoir à Patrick KANNER, Isabelle MARCHYLLIE donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Marie CIETERS, Virginie VARLET donne pouvoir à Roméo RAGAZZO, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER

Absents excusés : Marie-Aline BREDA, Jean-Claude DULIEU, Isabelle FERNANDEZ

Absents : Bernard BAUDOUX, Carole BORIE, Barbara COEVOET, Arnaud DECAGNY, Sébastien DUHEM, Michel LEFEBVRE, Elisabeth MASQUELIER, Bertrand RINGOT, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Dany WATTEBLED

N° 1.2

DRH/2017/364

OBJET : CREATION DE NOUVEAUX GRADES D'AVANCEMENT TAUX DE PROMOTION

Le dispositif « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » a procédé à la restructuration de l'ensemble des cadres d'emplois.

Ainsi, le décret n° 91-845 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux et le décret n° 91-843 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine ont été modifiés et deux nouveaux grades d'avancement ont été créés.

I) - Nouvelle architecture des cadres d'emplois d'attaché de conservation du patrimoine et de bibliothécaire (catégorie A) :

Les attachés de conservation du patrimoine et les bibliothécaires territoriaux bénéficient désormais d'un déroulement de carrière sur 2 grades au lieu d'un seul.

Leur déroulement de carrière se rapproche ainsi des autres cadres d'emplois de la fonction publique, qui se déroulent habituellement sur 3 grades.

Ainsi, sont créés depuis le 1^{er} janvier 2017, les grades :

- d'attaché principal de conservation du patrimoine,
- de bibliothécaire principal.

II) Taux de promotion :

Les dispositions de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoient que le nombre maximum de fonctionnaires pouvant bénéficier d'un avancement sur ces grades est déterminé par l'application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires qui remplissent les conditions exigées.

Ce taux est fixé par l'assemblée délibérante, après avis du comité technique.

III) Proposition :

Les taux de promotion pour les avancements de grade ont été arrêtés au Département par la délibération DGC/2013/619 du 8 juillet 2013.

Cette délibération prévoit que le taux de promotion pour l'accès aux grades intermédiaires des cadres d'emplois relevant de la catégorie A est de 50 %.

Par analogie avec les autres cadres d'emplois et dans un souci d'équité de traitement, il est proposé la mise en place d'un taux maximum de promotion de 50 % pour accéder aux grades d'attaché principal de conservation du patrimoine et de bibliothécaire principal.

Vu l'avis du comité technique en date du 6 octobre 2017, il est proposé au Conseil Départemental :

- d'approuver le taux maximum de promotion de 50 % pour l'accès aux grades d'attaché principal de conservation du patrimoine et de bibliothécaire principal.

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 40.

60 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 9 pouvoirs.

Monsieur GOSSET, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision sans donner de procuration. Il est donc compté absent sans procuration pour cette prise de décision.

Madame LECHNER et Monsieur RAGAZZO (porteur du pouvoir de Madame VARLET), présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision. Il n'est donc pas tenu compte du pouvoir de Madame VARLET pour cette affaire.

La proposition du rapport n° 1/2 est adoptée par assentiment de l'Assemblée.

- **Rapport n° 1/3**

Monsieur Jean-Luc DETAVERNIER, Vice-président en charge des Ressources humaines, présente le rapport n° 1/3 relevant de sa délégation.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Françoise DELPIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Mickaël HIRAU, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Françoise MARTIN, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Martine FILLEUL donne pouvoir à Patrick KANNER, Isabelle MARCHYLLIE donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Marie CIETERS, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à

Nicolas SIEGLER, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER

Absents excusés : Marie-Aline BREDAS, Jean-Claude DULIEU, Isabelle FERNANDEZ, Virginie VARLET

Absents : Bernard BAUDOUX, Barbara COEVOET, Arnaud DECAGNY, Sébastien DUHEM, Jean-Marc GOSSET, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Elisabeth MASQUELIER, Roméo RAGAZZO, Bertrand RINGOT, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Dany WATTEBLED

N° 1.3

DRH/2017/429

OBJET : LISTE COMPLEMENTAIRE DES EMPLOIS SUSCEPTIBLES D'ETRE POURVUS PAR DES AGENTS CONTRACTUELS (ARTICLE 3-3-2° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 MODIFIEE)

La loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires définit le principe de pourvoir les emplois permanents par des fonctionnaires.

Lors de la mise en œuvre des recrutements, le Département du Nord applique pleinement ce principe de pourvoir des postes par des agents statutaires.

Cependant, les articles 3-3-2° et 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale précisent qu'une collectivité territoriale peut, par délibération, pourvoir des postes de catégorie A pour une durée maximale de 3 ans à condition d'en préciser le motif, la nature des fonctions, ainsi que les niveaux de recrutement et de rémunération, lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

La délibération du Conseil général du Nord en date du 12 novembre 2012 (rapport n° DGC/2012/1420) précise la liste des postes concernés. Cette première délibération a été depuis complétée par celles du 6 mai et 14 octobre 2013, du 16 décembre 2014, du 15 juin, 12 octobre et du 17 décembre 2015, du 26 septembre et du 17 octobre 2016, puis du 3 juillet 2017.

Cette dernière prévoyait la possibilité, à défaut de candidatures de fonctionnaires titulaires, de recruter un agent contractuel sur un poste de chargé de mission Fonds Social Européen.

Depuis, la difficulté de recruter dans ce domaine s'est confirmée. Il est donc demandé de pourvoir recruter, à défaut de candidatures de fonctionnaires titulaires, non pas un mais deux agents contractuels sur ce type de poste.

Famille professionnelle	Fonction	Cadre d'emplois	Grade	Nbre	Motif	Spécificités du poste
Administrative Médico-Sociale	Chargé de mission Fonds Social Européen (FSE)	Attachés territoriaux Conseillers territoriaux socio-éducatifs	Tous les grades des cadres d'emplois mentionnés	2	Qualification particulière et expertise. Sous effectif de l'équipe FSE depuis le début de l'année pouvant conduire à une perte de recettes FSE importante pour le Département si l'équipe FSE n'atteint pas les objectifs fixés dans la convention par l'Etat	Expertise sur les dispositifs Fonds Social Européen (FSE) Maîtrise des outils de gestion spécifiques au FSE Appui technique et formation des gestionnaires FSE Veille documentaire sur le FSE Animation et gestion des synergies entre la collectivité et les partenaires (Etat-Directe, OI PLIE) afin de répondre aux objectifs

Je propose au Conseil départemental :

- de compléter les délibérations susmentionnées et

d'autoriser le recrutement d'agents contractuels pour le poste détaillé ci-dessus lorsque le recrutement d'agents titulaires n'aura pas été possible.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENT				
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	DISPONIBLES	PROPOSES DANS LE RAPPORT	NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE
36002P004	E01 D	4086456	3147089	939366	105682	833685

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 42.

57 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 8 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame BORIE.

La proposition du rapport n° 1/3 est adoptée par assentiment de l'Assemblée.

COMMISSION LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS, ENFANCE, FAMILLE, PREVENTION SANTE, PERSONNES AGEES, PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP, JEUNESSE

• **Rapport n° 2/1**

Monsieur Olivier HENNO, Vice-président en charge de l'Insertion, présente le rapport relevant de sa délégation.

Concernant le Plan départemental du logement, Madame Marie-Christine STANIEC-WAVRANT regrette de n'avoir pas eu la possibilité de participer à la réflexion menée autour de celui-ci. Elle indique que les membres du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen s'abstiendront sur cette partie du rapport.

En ce qui concerne la convention relative à la formation des allocataires du RSA, Madame STANIEC-WAVRANT estime qu'il est nécessaire d'être très vigilant pour que ces formations soient suffisamment concrètes et larges pour faciliter l'insertion professionnelle sur le long terme.

Madame STANIEC-WAVRANT attire l'attention sur l'importance des contrats d'apprentissage. Elle annonce que le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen votera en faveur de la convention partenariale avec la Région Hauts-de-France pour faciliter l'accès à la formation des allocataires du RSA.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Charles

BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAU, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Françoise DELPIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-POUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Mickaël HIRAU, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Françoise MARTIN, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Martine FILLEUL donne pouvoir à Patrick KANNER, Isabelle MARCHYLLIE donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Marie CIETERS, Virginie VARLET donne pouvoir à Roméo RAGAZZO, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER

Absentes excusées : Marie-Aline BREDA, Isabelle FERNANDEZ

Absents : Bernard BAUDOUX, Barbara COEVOET, Arnaud DECAGNY, Sébastien DUHEM, Jean-Marc GOSSET, Elisabeth MASQUELIER, Bertrand RINGOT, Dany WATTEBLED

N° 2.1

DIPLE/2017/363

OBJET : CONVENTION PARTENARIALE AVEC LA REGION HAUTS DE FRANCE POUR FACILITER L'ACCES A LA FORMATION DES ALLOCATAIRES DU RSA - PDALHPD : PROROGATION ET REVISION

La délibération cadre du 17 décembre 2015 relative à l'accès à l'emploi des allocataires du RSA affirme la volonté forte du Département d'agir pour l'emploi des allocataires et l'insertion professionnelle. Le Pacte territorial d'insertion, délibéré le 3 juillet 2017, a permis de recueillir les engagements des partenaires en faveur des allocataires du RSA, selon leur champ de compétences et d'interventions. Ainsi, la Région Hauts-de-France,

contributeur de ce Pacte, souhaite prolonger cet engagement via une convention pour améliorer l'accès des allocataires à la formation, étape importante dans un parcours d'insertion ou dans un retour à l'emploi.

L'engagement du Département du Nord en matière de lutte contre les exclusions se traduit également par un investissement important dans les politiques favorisant l'accès et le maintien dans le logement à travers le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) et le Fonds de Solidarité Logement (FSL).

Dans le cadre de ces politiques, il est proposé :

- de proroger le PDALHPD pour une durée de 12 mois,
- de conventionner avec la Région Hauts-de-France pour favoriser l'accès à la formation des allocataires du RSA.

1. PDALHPD : prorogation et révision

Le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) 2013-2018 qui a intégré les objectifs en matière d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion pour la période 2016-2018, arrive à échéance le 15 mai 2018.

Le décret n° 2007-1688 du 29 novembre 2007 relatif aux PDALPD fixe l'ensemble des dispositions relatives à la réécriture de ceux-ci.

La réécriture du plan actuel est donc prévue dans le cadre d'une large concertation avec l'ensemble des partenaires destinée à en dresser le bilan et à déterminer les orientations stratégiques du premier Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).

Au regard de la nature et de l'importance des travaux à mener, il apparaît opportun de recourir à un cabinet d'études afin d'accompagner l'Etat et le Département dans la démarche de réécriture du plan. La désignation du cabinet d'études interviendra au terme d'une procédure de marché public, portée par la collectivité.

La démarche de réécriture se prolongera au-delà du 15 mai 2018. Le décret précité prévoit que, si le nouveau plan ne peut être approuvé dans ce délai, le plan en cours est prorogé jusqu'à ce que soit arrêté le nouveau plan et au plus pour une durée de douze mois, soit pour le Département du Nord, jusqu'au 15 mai 2019.

Dès lors, il convient de proroger le PDALPD 2013-2018 afin de disposer du délai nécessaire à sa réécriture.

Le financement du cabinet d'études qui aura en charge la réécriture du plan est estimé à 200 000 €. Il sera pris en charge à part égale entre le Département et l'Etat (par le biais de subventions versées par l'Etat au Département du Nord : l'une issue de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ; l'autre de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale).

Il convient de signer chacune des deux conventions s'y rapportant afin de fixer les modalités de versement de ces subventions (conventions jointes en annexes au présent rapport).

2. Convention de partenariat avec la Région Hauts-de-France

Dans le cadre de son partenariat avec les cinq Départements de la région, le Conseil Régional Hauts-de-France souhaite conventionner afin d'améliorer l'accès à la formation des allocataires du RSA pour une meilleure insertion professionnelle.

En amont de cette convention, des enjeux ont été partagés entre les 5 Départements des Hauts-de-France concernant la formation professionnelle des allocataires du RSA :

- agir pour que le Plan Régional de Formation (PRF) et les dispositifs de formation régionaux soient mieux adaptés aux besoins des allocataires du RSA,
- améliorer l'intégration des allocataires dans les parcours de formation,
- renforcer l'accessibilité de la formation (localisation, pédagogie, freins financiers...),
- apporter une meilleure visibilité sur le positionnement des publics allocataires en formation.

Cette convention porte donc 3 objectifs principaux :

Axe 1 : Renforcer l'accès à la formation des allocataires du RSA et faciliter l'insertion professionnelle. Il s'agit d'améliorer l'information et l'appropriation de l'offre de formation et sécuriser l'engagement et le maintien en formation des allocataires du RSA.

Axe 2 : Mettre en œuvre des actions spécifiques aux allocataires du RSA, afin de construire de véritables parcours d'insertion constitués d'étapes d'orientation/préformation (Région), formation qualifiante (Pôle emploi/OPCA/Région), emploi pérenne (Proch'emploi, acteurs départementaux, Plateformes départementales de l'emploi et de l'insertion professionnelle).

Axe 3 : Créer les conditions d'une connexion efficace entre l'entreprise et les allocataires du RSA :

- Articuler les initiatives prises en matière d'emploi.

- Coupler l'accès à la formation avec les parcours d'Insertion par l'Activité Economique (IAE), excellent terrain pour les parcours « emploi-formation ».

Pour le Département du Nord, les objectifs de la convention sont fortement corrélés aux engagements de la Région dans le cadre du Pacte Territorial d'Insertion (PTI), signé avec la collectivité. Cette convention propose des avancées notables, à plusieurs niveaux, demandées et obtenues par les Départements :

- des positionnements d'allocataires pour l'entrée en formation ouverts à l'ensemble des professionnels,
- un engagement sur un travail de sécurisation financière des allocataires du RSA, avec un outil à construire (vademecum) pour rassurer sur les impacts financiers de l'entrée/sortie en formation,
- une formalisation des relations entre la Région et le Département : concertation sur le diagnostic territorial et les réponses de formations, partenariat opérationnel territorial,
- une production de statistiques régulières pour mesurer la progression du nombre d'allocataires entrant en formation,
- une ouverture du plan régional de formation aux salariés en insertion,
- une adaptation des dispositifs de formation régionaux (modules plus courts et à visée opérationnels, parcours moins linéaires...) aux allocataires du RSA.

Il est proposé au Conseil départemental :

- d'autoriser la prorogation pour une durée de 12 mois du PDALPD 2013-2018, soit jusqu'au 15 mai 2019 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'arrêté de prorogation avec Monsieur le Préfet ;
- d'approuver les termes des conventions attributives de subvention entre le Département du Nord et l'Etat ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ces deux conventions ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec la Région Hauts-de-France.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENT				
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	DISPONIBLES	PROPOSES DANS LE RAPPORT	NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE
32004OP015 32004E17 (recettes)		100000			100000	
32004OP015 32004E01		523304.59	373304.59	150000	100000	50000

DEROULEMENT DES VOTES :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 44. 58 conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 8 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames LECHNER et STANIEC-WAVRANT ainsi que par Messieurs LEFEBVRE et RAGAZZO, respectivement porteur du pouvoir de Monsieur DULIEU et de Madame VARLET.

Messieurs CHRISTOPHE et DETAVERNIER, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration. Ils sont donc comptés absents sans procuration pour ce vote.

Vote intervenu à 17 h 52.

Au moment du vote, 60 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 10

Absents sans procuration : 12

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 70 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote sur la convention partenariale avec la Région Haut-de-France pour faciliter l'accès à la formation des allocataires du RSA :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 70

Majorité des suffrages exprimés : 36

Pour : 70 (Groupe Union Pour le Nord, Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Contre : 0

Résultat du vote sur la prorogation et la révision du PDALHPD :

Abstentions : 16 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen)

Total des suffrages exprimés : 54

Majorité des suffrages exprimés : 28

Pour : 54 (Groupe Union Pour le Nord, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Contre : 0

Les propositions du rapport n° 2/1 sont adoptées à l'unanimité.

- **Rapport n° 2/2**

Madame Marie-Annick DEZITTER, Vice-présidente en charge de la Santé, de la Prévention et de la Communication, présente le rapport relevant de sa délégation.

Monsieur Marc GODEFROY indique que les membres du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen voteront les propositions du rapport tout en souhaitant connaître la durée envisagée de l'expérimentation ainsi que les modalités de son évaluation.

Madame Claudine DEROEUX s'étonne de l'action menée par le Département pour faciliter l'accès à une complémentaire santé pour les administrés du canton de Le Cateau-Cambrésis.

Madame DEROEUX considère que la Sécurité sociale doit avoir les moyens de prendre en charge tous les habitants, de redevenir l'outil d'appui d'une politique de santé et de répondre solidairement aux grands défis liés à l'augmentation de la population et à son vieillissement. Elle annonce que les membres du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés voteront contre le projet de délibération qui participe selon eux à l'abandon de l'une des plus belles conquêtes sociales de la France.

Madame Sylvie CLERC-CUVELIER constate qu'une partie de la population du département du Nord recourt tardivement aux soins du fait d'un renoncement à une couverture santé, notamment pour des raisons financières. Elle rappelle que la majorité départementale a la volonté et l'ambition d'agir sur les inégalités sociales liées à l'accès aux soins et à la prévention.

Madame CLERC-CUVELIER souligne que le Département n'a qu'un rôle de facilitateur par la mise en place d'une stratégie de communication visant à l'information du public et par la mise à disposition de locaux afin d'y tenir des permanences d'accueil.

Concernant le caractère expérimental du projet, Madame CLERC-CUVELIER indique que l'expérimentation d'une durée d'un an sera évaluée avant de décider si cette action doit être confortée et étendue à d'autres territoires, eu égard à la politique départementale relative à la santé et à la prévention.

Madame Marie-Annick DEZITTER souligne que l'engagement du Département porte uniquement sur la logistique par l'intermédiaire de messages et de mise à disposition de locaux et qu'il ne s'agit en aucun cas d'une mutuelle départementale.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux la proposition énoncée dans le rapport suivant :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Françoise MARTIN, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo

RAGAZZO, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Martine FILLEUL donne pouvoir à Patrick KANNER, Isabelle MARCHYLLIE donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Marie CIETERS, Virginie VARLET donne pouvoir à Roméo RAGAZZO, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER

Absentes excusées : Marie-Aline BREDA, Isabelle FERNANDEZ

Absents : Bernard BAUDOUX, Paul CHRISTOPHE, Barbara COEVOET, Arnaud DECAGNY, Jean-Luc DETAVERNIER, Sébastien DUHEM, Jean-Marc GOSSET, Elisabeth MASQUELIER, Bertrand RINGOT, Dany WATTEBLÉ

N° 2.2

DIPLE/2017/354

OBJET : FACILITER L'ACCES A UNE COMPLEMENTAIRE SANTE POUR LES ADMINISTRÉS DU CANTON DE LE CATEAU-CAMBRESIS

La région Hauts de France possède la plus faible espérance de vie de toute la France, même si, comme partout, celle-ci ne cesse de progresser. Les statistiques de l'INSEE 2016 indiquent ainsi une espérance de vie de 76,9 ans pour les hommes et 83,6 ans pour les femmes dans la région des Hauts de France. La région présente notamment une surmortalité par cancers qu'on ne trouve nulle part ailleurs en France, aussi bien pour ceux des voies aérodigestives supérieures que du poumon, du sein et des intestins. L'indice comparatif de mortalité prématurée (ICM) dans le Nord est de 131.2 par rapport à une moyenne française de 100.

La santé est un marqueur social important. C'est pourquoi, le Département, chef de file de l'action sociale, affirme sa volonté et son ambition d'agir sur les inégalités sociales liées à l'accès aux droits, aux soins et à la prévention grâce à une politique de santé de proximité, concertée et équitable, en coordination avec les multiples acteurs.

En matière de couverture santé, le droit commun prévoit l'accès à une complémentaire santé pour le public en précarité grâce à des dispositifs tels que la CMU complémentaire (CMUC) et l'aide au paiement d'une

complémentaire santé (ACS). Ces aides restent cependant soumises à des conditions de plafond de ressources qui évincent de fait certaines personnes aux revenus modestes mais supérieurs à ces plafonds.

Face à ce constat, des collectivités territoriales et associations se sont engagées dans des partenariats avec des Mutuelles pour faciliter l'accès à une complémentaire santé à la portée de tous.

Le projet est de tester un dispositif de ce type sur le canton de Le Cateau-Cambresis.

Il s'inscrit en cohérence avec les politiques nationales et départementales contribuant à faciliter l'accès aux droits et aux soins :

- le Plan Pluriannuel de Lutte contre la Pauvreté et pour l'Inclusion Sociale 2013-2017 (PPLPIS) qui vise prioritairement l'objectif de réduction des inégalités de santé par l'accès aux soins et à la prévention.
- le plan départemental Santé Bien-être 2013-2017, ainsi que l'appel à projets santé, qui privilégient également cette orientation avec une attention particulière pour les plus vulnérables. Le Département met en place également au niveau de ses services un accompagnement pour faciliter l'accès aux soins et à la prévention.
- De son côté, la CNAMTS met en place des Plans Locaux d'Accompagnement du Non recours, des Incompréhensions et des Ruptures (PLANIR).

Dans ce cadre, les quatre CPAM du Département du Nord ont souhaité déterminer les champs communs d'intervention avec le Département du Nord. Ainsi une convention entre les 4 CPAM du Nord et le Département devrait voir le jour afin d'organiser l'information et la formation continue des agents du Département, l'optimisation de la gestion et de la transmission des dossiers de demande de CMU-C, d'ACS et d'Aide Médicale Gratuite, la collaboration entre la CPAM et les Services prévention santé dans le cadre des bilans de santé, l'accompagnement des sorties de personnes hospitalisées, et enfin la création de liens privilégiés dans le cadre de l'accompagnement social et médico-social.

L'initiative présentée est complémentaire à des actions de droit commun.

L'association ACTIOM (Actions de mutualisation en vue de l'amélioration du pouvoir d'achat) a été créée en 2014. Elle revendique plusieurs centaines de communes adhérentes et remplit sensiblement la même fonction qu'un courtier classique en assurances. Ses offres standardisées incluent trois formules distinctes (« économie », « sécurité » et « confort »), avec pour chacune une tarification transparente par tranche d'âge.

L'objet de l'association est de souscrire, au bénéfice de ses adhérents, les contrats adaptés à leurs besoins, auprès de partenaires spécialisés. Les personnes bénéficient ainsi, à titre individuel, des avantages et tarifs d'un contrat groupe.

Le projet proposé sur le canton de le Cateau-Cambrésis vise à faciliter aux habitants l'accès à une mutuelle et non à créer une mutuelle départementale. Il s'agit d'un rôle subsidiaire dans l'accessibilité et la solidarité territoriale. ACTIOM rencontrera les communes afin de présenter sa proposition et le rôle du Département consistera en 2 actions distinctes et complémentaires :

- Des messages d'information sur les supports de communication départementaux : Lenord.fr, le journal Le Nord, Facebook. Des relais d'informations sont prévus au sein des MSAP (maisons de services au public) et des UTPAS (Unités territoriales de prévention et d'action sociale). ACTIOM réalisera ses plaquettes de communication.
- La mise à disposition de locaux départementaux pour permettre à ACTIOM d'assurer des permanences d'accueil du public.

Il s'agit pour le Département, dans une zone rurale où peu de communes ont des CCAS, d'être un relais informatif, sans engagement financier.

Le projet est considéré comme expérimental. Il est prévu sur une période d'un an, échéance à laquelle une évaluation sera réalisée afin de déterminer l'éventuelle prolongation du projet voire l'élargissement du territoire d'intervention d'ACTIOM.

L'évaluation portera, d'une part sur les résultats d'ACTIOM et, d'autre part, sur les actions relatives à l'accès aux droits, aux soins et à la prévention menée par les services départementaux et les partenaires. Le bilan démontrera ainsi dans quelle mesure l'intervention d'ACTIOM aura potentialisé ou non ces actions de prévention santé. Une convention de mise en œuvre sera prochainement soumise en Commission permanente.

En conséquence, il est proposé au Conseil départemental :

- d'approuver le projet d'action expérimentale sur le canton de le Cateau Cambrésis avec l'association ACTIOM.

DEROULEMENT DU VOTE :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 52.

60 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 10 pouvoirs.

Monsieur KANNER, présent à l'appel de l'affaire et porteur du pouvoir de Madame FILLIEUL, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Madame DEVOS ainsi que Messieurs HENNO et POIRET, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la séance préalablement au vote.

Vote intervenu à 18 h 03.

Au moment du vote, 56 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 9

Absents sans procuration : 17

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 65 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 65

Majorité des suffrages exprimés : 38

Pour : 57 (Groupe Union Pour le Nord, Groupe Socialiste, Radical et Citoyen)

Contre : 8 (Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

La proposition du rapport n° 2/2 est adoptée à la majorité.

COMMISSION EDUCATION, CULTURE, SPORTS, TOURISME, VIE ASSOCIATIVE

• Rapport n° 3/1

En l'absence de Monsieur Dany WATTEBLED, Conseiller départemental délégué aux Sports, Madame Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER présente le rapport 3/1.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Françoise MARTIN, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Cristine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Isabelle CHOAIN

donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Isabelle MARCHYLLIE donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Marie CIETERS, Virginie VARLET donne pouvoir à Roméo RAGAZZO, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER

Absentes excusées : Marie-Aline BREDA, Isabelle FERNANDEZ, Martine FILLEUL

Absents : Bernard BAUDOUX, Paul CHRISTOPHE, Barbara COEVOET, Arnaud DECAGNY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Sébastien DUHEM, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Patrick KANNER, Elisabeth MASQUELIER, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Dany WATTEBLED

Collectivités	Capital souscrit	Nombre d'actions	Participation en %
Région Hauts-de-France	275 K€	275	55 %
Conseil Départemental du Nord	125 K€	125	25 %
Ville de Roubaix	100 K€	100	20 %

Un contrat de délégation de service public a été conclu en 2012 (délibération n° DSJ/2012/443 du Conseil Général des 25 et 26 juin 2012) entre les collectivités actionnaires et la SPL de gestion pour une durée de 4 ans et demi avec une prolongation d'un an (délibération n° DESC/2016/416 du Conseil Départemental du 26 septembre 2016) dont l'échéance arrive au 31 décembre 2017.

Le premier cycle d'exploitation a permis de confronter cet équipement et sa gestion à un double défi qui se traduit par le développement du service aux usagers ainsi que par l'optimisation des coûts de fonctionnement.

L'absence d'exploitant professionnel pour ce type d'équipement conforte la volonté de la Région Hauts-de-France, du Conseil Départemental du Nord et de la Ville de Roubaix de continuer à bénéficier des prestations fournies par la SPL telles que dans les conditions prévues par le présent contrat.

Cette société peut intervenir au profit des 3 collectivités actionnaires sans qu'il soit nécessaire de recourir à une procédure de publicité et de mise en concurrence préalable, à condition que l'attributaire puisse être considéré comme le prolongement de la ou des personnes publiques elles-mêmes (structure dite « in house »).

Concernant l'exploitation du VéloDrome Couvert Régional à Roubaix, la création d'une SPL permet de s'affranchir de la procédure de passation d'une Délégation de Service Public ou d'un marché public, les relations des collectivités actionnaires avec la SPL relevant bien du « in house », c'est-à-dire, d'une prestation réalisée dans le cadre d'une relation de quasi-régie compte-tenu du contrôle exercé sur la structure par les collectivités actionnaires et

N° 3.1

DESC/2017/355

OBJET : DELEGATION DE L'EXPLOITATION DU VELODROME COUVERT REGIONAL A ROUBAIX A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE DE GESTION DU VELODROME COUVERT REGIONAL A ROUBAIX

L'article L.1531-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que « les collectivités territoriales et les groupements peuvent créer, dans le cadre des compétences qui leur sont attribuées par la loi, des sociétés publiques locales (SPL) dont elles détiennent la totalité du capital ».

Au regard de la spécificité de l'équipement et de la volonté des collectivités de conserver la maîtrise totale de son évolution, une Société Publique Locale de gestion au capital de 500 000 € a donc été créée entre la Région Nord-Pas de Calais, aujourd'hui Région Hauts-de-France, le Département du Nord et la ville de Roubaix en 2011 pour l'exploitation du VéloDrome Couvert Régional à Roubaix et dont la répartition du capital est la suivante :

compte-tenu d'une activité exercée exclusivement au profit des collectivités.

Ces mêmes collectivités appliquent sur cette structure un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services, au sens où l'entendent la jurisprudence et l'article L. 1411-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, tout en lui laissant l'autonomie nécessaire pour pouvoir remplir ses missions.

Elles jouent un rôle déterminant sur les objectifs stratégiques et les décisions importantes de la société, en raison notamment de la présence de leurs représentants au sein du conseil d'administration, des assemblées et de la Commission de Contrôle Analogue (CCA).

Créée à cet effet, la CCA contribue à exercer ce contrôle sur la société selon les modalités fixées dans son règlement qui a pour objet de définir les moyens de contrôle des collectivités actionnaires.

- Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) qui s'est réunie le lundi 11 septembre 2017,
- Vu l'approbation du Conseil départemental sur le principe de la délégation de service public qui s'est réuni le lundi 9 octobre 2017.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver le contrat d'exploitation du vélodrome (cf. annexe A),
- d'approuver les plans de l'équipement (cf. annexe A-1),

- d'approuver le plan d'affaires / comptes de résultats prévisionnels 2018/2022 (cf. annexe A-2),
- d'approuver la grille tarifaire (cf. annexe A-3),
- d'approuver le règlement de la Commission de Contrôle Analogue (cf. annexe B),
- d'autoriser la signature du contrat d'exploitation du

Vélodrome couvert régional à Roubaix ainsi que tous les actes se rapportant à cette délégation de service public.

Ces modalités prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2018.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENT				
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	DISPONIBLES	PROPOSES DANS LE RAPPORT	NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE
23009E06		1 026 500	0	1 026 500	1 026 500	0

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18h03.

Messieurs FICHEUX (Administrateur titulaire), PICK (Administrateur suppléant) et CABAYE (membre de la Commission de contrôle analogue) ainsi que Mesdames ZOUGGAGH (Administrateur titulaire) et COTTENYE (Administrateur suppléant) siègent au sein de la SPL de gestion du Vélodrome couvert régional à Roubaix. En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

51 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 9 pouvoirs.

Madame CLERC-CUVELIER, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

Les propositions du rapport n° 3/1 sont adoptées par assentiment de l'Assemblée.

COMMISSION DEVELOPPEMENT DE L'ESPACE RURAL, ENVIRONNEMENT, POLITIQUE DE L'EAU, LOGEMENT, HABITAT

• Rapport n° 5/1

Monsieur Patrick VALOIS, Vice-président en charge de la Ruralité, de l'Environnement, du Développement durable, de l'Eau et de l'Assainissement, présente la première partie du rapport 5/1 consacré au lancement de l'appel à projets Habitat rural.

Monsieur Max-André PICK, Vice-président en charge de l'Habitat, du Logement et des Politiques urbaines, présente la deuxième partie du rapport 5/1 qui concerne la délibération cadre relative à la généralisation du dispositif Nord Energie Solidarité.

Monsieur Charles BEAUCHAMP précise que le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés votera favorablement ce rapport.

Monsieur BEAUCHAMP indique que, lors de la réunion de la Commission, il a soulevé la question de la philosophie initiale du dispositif qui est essentiellement destiné aux locataires, et non aux propriétaires, et signale qu'il lui a été précisé que le public prioritaire était toujours les locataires.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-POUVIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Françoise MARTIN, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Isabelle MARCHYLLIE donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Marie CIETERS, Virginie VARLET donne pouvoir à Roméo RAGAZZO, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER

Absentes excusées : Isabelle FERNANDEZ, Martine FILLEUL

Absents : Paul CHRISTOPHE, Barbara COEVOET, Jean-Luc DETAVERNIER, Sébastien DUHEM, Jean-Marc GOSSET, Patrick KANNER, Elisabeth MASQUELIER, Bertrand RINGOT, Dany WATTEBLED

N° 5.1

DSTDL/2017/372

OBJET : POLITIQUE DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT

1 - LANCEMENT DE L'APPEL A PROJETS HABITAT RURAL
2 - DELIBERATION CADRE RELATIVE A LA GENERALISATION DU DISPOSITIF NORD ENERGIE SOLIDARITE

I- Appel à projets « Habitat rural »

Les enjeux de l'appel à projets

La dévitalisation des centres-villes et centres-bourgs apparaît comme une question de première importance pour les politiques publiques. Longtemps peu visible, elle est dorénavant perceptible dans la quasi-totalité des villes et bourgs de France.

Un sondage présenté lors des 12^e assises des centres-villes, qui se sont tenues à Orléans les 29 et 30 juin 2017, a montré que seuls 32 % des Français interrogés jugeaient leurs cœurs de villes dynamiques. Le sentiment de déclin est particulièrement vif dans les agglomérations de moins de 50 000 habitants puisque seuls 23 % des interrogés y jugent le centre-ville plutôt en développement.

Des enclaves ont pu se créer au sein ou à côté du tissu urbain. Elles sont de plusieurs natures. Il s'agit de friches urbaines issues notamment de la désaffectation de sites industriels ou d'anciens corps de ferme inexploités.

Les enjeux liés à ces espaces sont importants, car ils sont susceptibles de redynamiser économiquement un centre en diversifiant l'offre en logement (locatif, logement aidé), en favorisant la mixité sociale et en développant l'offre de services, l'offre commerciale, etc.

Dans sa mission de garant de la solidarité entre les territoires (réaffirmée par les lois « MAPTAM » et « NOTRe » de 2014 et 2015), le Département du Nord entend prendre pleinement sa place en apportant des réponses concrètes dans le secteur du logement et de l'habitat.

Le Plan Départemental de l'Habitat préconise un engagement fort en faveur de la construction de logements avec un appui consolidé sur les territoires peu outillés.

L'appel à projets « Innovation Sociale dans l'Habitat pour le Nord » et l'appel à candidatures habitats agricoles lancés en 2012 et 2015 ont posé les premiers jalons de la connaissance de ces secteurs et de leurs problématiques.

Néanmoins, certaines problématiques locales en matière d'habitat demeurent et il importe donc d'enrichir le diagnostic par de nouvelles formes d'expérimentation.

La consultation proposée concernera la poursuite de l'identification des potentialités urbaines et foncières en centre-bourg avec la problématique suivante : Comment le patrimoine peut-il être un moteur de valorisation d'un territoire dans une perspective d'augmentation de l'offre de logements et d'amélioration du cadre de vie ?

Champs d'expérimentation et objectifs poursuivis

A travers ce dispositif, la prestation proposée est d'apporter une aide à l'investissement aux propriétaires privés en vue de la création de logements par la transformation de tout ou partie d'anciens bâtiments à usage professionnel présentant un intérêt patrimonial certain (dépendances agricoles de corps de ferme, anciens ateliers, anciens bâtiments d'activité artisanale ou industrielle, etc.).

Elle est réservée aux propriétaires de bâtiments professionnels, qu'ils soient en activité ou retraités, mais disposés à transformer leur bâti inutilisé.

Les propriétaires pourront être aidés par l'opérateur de leur choix : une association agissant dans le champ du logement à vocation sociale, un opérateur habitat, etc.

Le dispositif s'adressera aux porteurs de projets situés dans des communes rurales et périurbaines (selon la définition de la délibération n° MCT/2016/273 du 13 juin 2016 – Délibération cadre relative à la politique départementale en faveur de la ruralité).

Les critères de sélection répondront aux dimensions suivantes :

- Le public accueilli : il devra répondre aux besoins spécifiques du Département (personnes âgées, jeunes, etc.),
- La mobilité : le projet sera localisé à proximité d'un accès aisé aux différents modes de transports,
- La performance énergétique : considérant l'engagement du Département dans ce domaine, le projet permettra de justifier un engagement en faveur de la lutte contre la précarité énergétique (diagnostic de performance énergétique au moins égal à la classe D),
- L'adéquation aux règles d'urbanisme et au changement de destination d'un bâtiment : le bâti professionnel se situera dans un secteur où les règles d'urbanisme en vigueur autorisent le changement de destination.

Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre d'une large collaboration associant des représentants du Département, la Chambre d'Agriculture du Nord/Pas-de-Calais, la Chambre de métiers et de l'artisanat Nord/Pas-de-Calais, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), l'Association des Maires Ruraux du Nord et l'Association des Maires du Nord.

II- Evolution du dispositif « Nord Energie Solidarité »

La loi « MAPTAM » du 27 janvier 2014 confie au Département le chef de file de la contribution à la résorption de la précarité énergétique.

L'action du Département dans ce domaine s'appuie sur le dispositif « Nord Energie Solidarité » (NES), lancé en 2015, pour une période expérimentale de 3 ans.

Le dispositif permet de financer une partie des travaux réalisés par des propriétaires à faibles revenus (moins de 1,6 fois le RSA), pour améliorer les performances énergétiques de leur habitat, leur sécurité ou la santé des habitants.

L'expérimentation arrive à terme le 31 décembre 2017. Ce rapport a pour objectif d'en présenter un bilan synthétique et de proposer des ajustements en vue de la généralisation du dispositif « Nord Energie Solidarité ».

1/ Une expérimentation concluante

Un dispositif reconnu par les professionnels et adopté par les territoires

Le dispositif départemental est bien identifié par les partenaires et les professionnels de l'habitat.

De nombreux territoires ont saisi l'opportunité de cette nouvelle offre et ont conventionné avec le Département (MEL, Pays de Cambrai, CAMVS, CAVM, CAD, Pays Cœur de Flandre, CAPH, CCCO).

La Communauté Urbaine de Dunkerque, qui ne faisait initialement pas partie du dispositif, a décidé d'adhérer à l'offre départementale.

La Métropole Européenne de Lille souhaite pour sa part poursuivre le partenariat qui la lie avec le Département depuis 2015.

L'Etat, via les aides de l'ANAH, a également soutenu le dispositif « NES ». Pour déclencher ses aides, l'ANAH exige que les travaux apportent un gain énergétique de 25 %. Néanmoins, de manière dérogatoire, l'agence a cofinancé des projets « NES » qui n'atteignaient pas ce niveau. Elle a ainsi souligné la pertinence de l'intervention départementale au bénéfice de publics très peu pris en charge par d'autres dispositifs.

Une activité en forte hausse

Après une période de lancement début 2015, le nombre de dossiers déposés a connu une forte hausse (90 dépôts en 2015 contre 327 en 2016). 50 % des demandes d'aides ont été reçues entre septembre 2016 et avril 2017, suite notamment aux évolutions décidées en juin 2016.

Sur la période de janvier 2015 à début septembre 2017, le bilan est le suivant :

- 660 dossiers déposés,
- 595 aides accordées,

- 438 ménages accompagnés (un ménage peut bénéficier de plusieurs aides),
- 1 093 007 € d'aides accordées par le département
- Plus de 8 M € de travaux réalisés par des entreprises locales.

2/ Proposition d'ajustement en vue de la généralisation de Nord Energie Solidarité

2.1 Les principes d'intervention du département

L'intervention départementale s'inscrit en cohérence avec des dispositifs existants (ANAH, Région, CARSAT, CAF, EPCI).

Elle se situe dans une logique d'intervention préventive et complémentaire des aides à la personne. Elle cible les ménages dont les ressources sont inférieures ou égales à 1,6 fois le RSA et notamment ceux qui bénéficient du Fonds Solidarité Logement (FSL), de l'Allocation Solidarité Personnes Agées (ASPA) et de l'Allocation Adultes Handicapées (AAH).

Il est proposé d'élargir le barème du public cible de 1,6 à 2 fois le RSA.

Dans le cadre de l'évaluation, les acteurs de l'habitat ont jugé le seuil de 1,6 fois le RSA trop restrictif. Il exclut notamment les travailleurs dits « pauvres ».

Il est proposé de le relever à 2 fois le RSA pour s'aligner sur le public du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD). Par ailleurs, eu égard à leur niveau de ressources, cette hausse permettra d'accompagner plus de personnes âgées.

Il est proposé de changer le nom du dispositif.

Le périmètre d'intervention de NES a dépassé le champ de la lutte contre la précarité énergétique. Il s'agit donc de se mettre en conformité avec les autres objectifs poursuivis (sécurité et santé) sans pour autant perdre la visibilité acquise auprès des acteurs de l'habitat.

Une dénomination telle que Nord Equipement Habitat Solidarité (NEHS) pourrait être par exemple proposée.

L'ambition du dispositif est d'accompagner environ 300 projets dès 2018.

2.2 L'intervention départementale, une réponse aux besoins des ménages fragiles

Le dispositif « NES » propose une intervention au bénéfice de public fragile en 3 phases : repérage, accompagnement et travaux.

- La phase de repérage

Il est proposé de reconduire pour l'exercice 2018 le partenariat avec l'ADIL pour le portage de la plateforme d'information et d'orientation des particuliers à destination des professionnels.

La plateforme, assurée par des conseillers spécialisés dans les dispositifs de maîtrise des énergies, propose un numéro de téléphone unique aux travailleurs sociaux (03.59.611.200).

Sa mission consiste à caractériser l'éligibilité du demandeur, à informer sur les différentes aides mobilisables et à orienter vers un opérateur habitat en charge de la mise en œuvre des dispositifs opérationnels.

Parallèlement, des actions de mobilisations des travailleurs sociaux seront entreprises, en lien avec la DGA Solidarité, afin de faire émerger les projets (réunions de sensibilisation en DTPAS, outil de communication, ...).

Toute autre source sera également investiguée, notamment auprès des communes, CCAS et EPCI.

– La phase accompagnement

Les ménages bénéficient à la fois d'une aide financière pour réaliser les travaux et d'un accompagnement par un opérateur habitat dans l'élaboration et le suivi de leurs projets.

La mise à disposition d'une ingénierie et le suivi du projet permettra de couvrir chaque territoire du département par un opérateur « habitat » et de garantir les meilleures conditions d'aboutissement des projets.

Il sera proposé aux opérateurs un montant forfaitaire avec des primes mobilisables en fonction de l'importance, de la difficulté du projet et des financements existants sur chacun des territoires.

Pour dynamiser les projets en zone rurale et en territoire non délégataire des aides à la pierre, des « primes » à la captation du public éligible pourraient être attribuées aux opérateurs.

Le Département passera un marché public, sous la forme d'un appel d'offres ouvert, de prestations de service avec un opérateur en territoire diffus, c'est-à-dire hors périmètre des opérations programmées existantes, pour accompagner les ménages dans leur démarche.

– La phase travaux

Les travaux ont pour objectif :

- de réduire la facture énergétique du ménage,
- d'améliorer les conditions d'habitat du ménage en termes de sécurité et de santé,
- de lutter contre l'habitat insalubre.

2.3 Mise en œuvre du dispositif

La mise en œuvre du dispositif s'appuiera sur des partenariats et une refonte du cadre d'instruction des demandes d'aides.

Le renouvellement des partenariats

Le renouvellement des partenariats est essentiel pour le déploiement du dispositif sur l'ensemble du territoire. Les partenariats sont aussi facteur de réussite et d'efficacité.

Le partenariat du département avec les fournisseurs d'énergie, EDF et ENGIE, assurera un soutien financier, un appui dans le repérage et l'accompagnement des ménages.

De nouvelles conventions avec les EPCI permettront de couvrir chaque territoire en ingénierie via l'intervention d'un opérateur habitat et de répartir les projets par territoires.

Les projets de convention seront présentés en Commission permanente.

La refonte du cadre de l'instruction

Il est proposé de construire un outil de gestion dématérialisée des procédures. Ce nouvel outil permettra :

- l'externalisation de la saisie des demandes auprès des opérateurs habitat en charge de l'accompagnement des ménages,

- la gestion électronique des documents (courriers, notifications, pièces justificatives),
- l'accélération des procédures.

Les aides départementales découlent actuellement d'un mode de calcul complexe. Il tient à la fois compte du statut du demandeur, de modulations en fonction de l'importance des travaux, de plafonds fixés par poste de travaux et de majorations sur certains territoires.

Il est proposé d'adopter une logique de forfait par poste de travaux financés par le Département. Ce nouveau mode de calcul plus simple apporterait plus de lisibilité dans le montage financier du projet.

La loi « Transition Énergétique et Croissance Verte » (TECV) a fixé un objectif ambitieux de rénovation énergétique du parc résidentiel. Elle vise à réduire la précarité énergétique de 15 % d'ici 2020, ce qui représente plus de 16 800 ménages éligibles au dispositif NES.

Les ajustements proposés dans ce rapport devraient permettre au Département de renforcer son intervention en direction de ses publics, notamment avec l'intégration des travaux d'adaptation du logement à la perte d'autonomie et l'élargissement du barème à 2 fois le RSA.

La refonte du cadre de l'instruction et la simplification des modalités d'accompagnement des ménages rendront le dispositif plus lisible, incitatif et efficace.

Je propose au Conseil Départemental :

- d'autoriser le lancement de l'appel à projets « Habitat rural »,
- de m'autoriser à signer tous les actes et documents correspondants à cet appel à projets « Habitat rural »,
- de valider la généralisation du nouveau dispositif « NES » dans les conditions prévues dans le présent rapport,
- de m'autoriser à signer les conventions cadres avec les collectivités selon le modèle annexé au rapport, ainsi que les avenants aux conventions opérationnelles,
- de déléguer à la Commission Permanente l'adoption du règlement intérieur du dispositif, ainsi que l'ajustement des modalités opérationnelles du dispositif.

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18h04. 55 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 9 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Messieurs BAUDOIX (porteur du pouvoir de Madame BREDA), DECAGNY, HENNO et POIRET ainsi que Mesdames CLERC-CUVELIER et DEVOS.

Mesdames ARLABOSSE et TONNERRE, présentes à l'appel de l'affaire, avaient quitté définitivement la salle préalablement à la prise de décision. Elles sont donc comptées absentes sans procuration pour cette prise de décision.

Les propositions du rapport n° 5/1 sont adoptées par assentiment de l'Assemblée.

**COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE,
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, PARTENARIATS
INSTITUTIONNELS, RELATIONS INTERNATIONALES ET
EUROPEENNES**

• **Rapport n° 6/1**

Madame Sylvie LABADENS, Vice-présidente en charge des Relations internationales et des Relations européennes, présente le rapport 6/1 relatif à la déclinaison opérationnelle de la délibération cadre concernant la stratégie de coopération transfrontalière, qui relève de sa délégation.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAU, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPULCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Mickaël HIRAU, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Françoise MARTIN, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDI donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Isabelle MARCHYLLIE donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Marie CIETERS, Virginie VARLET donne pouvoir à Roméo RAGAZZO, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER

Absentes excusées : Isabelle FERNANDEZ, Martine FILLEUL

Absents : Martine ARLABOSSE, Paul CHRISTOPHE, Barbara COEVOET, Jean-Luc DETAVERNIER, Sébastien DUHEM, Jean-Marc GOSSET, Patrick KANNER, Elisabeth MASQUELIER, Bertrand RINGOT, Marie TONNERRE, Dany WATTEBLED

N° 6.1

SEPPT/2017/140

**OBJET : DECLINAISON OPERATIONNELLE DE LA
DELIBERATION CADRE CONCERNANT LA STRATEGIE DE
COOPERATION TRANSFRONTALIERE**

Le Conseil départemental du Nord a adopté le 12 décembre 2016 le cadre d'une nouvelle stratégie de coopération transfrontalière.

Département français disposant de la plus longue frontière avec la Belgique (350 km sans obstacle physique), le Département du Nord a aussi la particularité de bénéficier d'une frontière maritime avec la Grande-Bretagne. Depuis près de trente ans, il s'engage activement dans la coopération avec ses territoires voisins, fort de la conviction que cette spécificité frontalière est une réelle source d'opportunités pour l'attractivité de son territoire et la qualité de vie de sa population. Il affirme également par là sa position de porte d'entrée vers l'Europe du Nord, avec laquelle il partage de fortes densités humaines, des modes de vie et une culture issues d'une histoire commune.

Aujourd'hui, cette situation de territoire-pivot entre l'Europe du Nord et l'Île de France, rendue encore plus évidente au sein de la nouvelle grande région des Hauts-de-France, renforce la conviction du Département du Nord d'inscrire son développement transfrontalier de façon pérenne. Par ailleurs, les nouveaux enjeux démographiques, économiques, sociaux, environnementaux et autres, de dimension européenne et mondiale, appellent des réponses dépassant les frontières et une coopération transfrontalière accrue.

Ainsi, même si des dizaines de milliers de résidents français et belges traversent la frontière pour travailler, consommer, faire du tourisme, se divertir ou rendre visite à leurs proches, ces échanges impliquant le Nord dans son espace transfrontalier pourraient être encore accentués, à l'image d'autres départements frontaliers français.

L'objectif de la politique de cohésion de l'Union Européenne étant de réduire les écarts de développement entre territoires, le Département du Nord, en tant que chef de file des solidarités humaines et territoriales, a naturellement vocation à s'impliquer dans la coopération transfrontalière autour de deux ambitions :

- améliorer les conditions de vie et le bien-être des habitants des zones frontalières, en mettant l'accent sur l'inclusion sociale et l'accès à l'emploi,

- promouvoir l’attractivité et l’aménagement durable des territoires, en insistant sur le développement des territoires les plus vulnérables, urbains comme ruraux.

Dans cette optique, le Département souhaite faire évoluer sa posture et ses modes opératoires. En effet, le bilan de la politique départementale de coopération transfrontalière menée ces dernières années a certes permis d’en constater les multiples réalisations dans des domaines diversifiés, principalement au travers des différentes programmations INTERREG. Néanmoins, ces dernières ont souvent été insuffisamment appréhendées par le grand public. Aussi, la coopération transfrontalière a pu apparaître plutôt comme un mode d’intervention optionnel, volontariste et non prioritaire de l’action départementale.

Il importe désormais que le Département se saisisse de la coopération transfrontalière comme d’un outil à part entière riche de réelles plus-values, contribuant directement à la réalisation de ses priorités de développement social et territorial, et ce dans un contexte de nécessaire optimisation budgétaire.

Afin de décliner de manière opérationnelle la délibération-cadre adoptée par le Conseil départemental le 12 décembre 2016, un travail important de concertation a été mené durant l’année 2017, en interne au Département et auprès des acteurs, notamment via des rencontres bilatérales avec ses principaux partenaires institutionnels. Par ailleurs, trois rencontres territoriales réunissant plus de 200 participants ont permis aux acteurs de proposer des pistes d’actions pour renforcer la coopération transfrontalière en tant que levier de développement social et territorial.

La présente délibération, fruit de ces nombreuses concertations, expose ainsi les thématiques prioritaires de coopération transfrontalière que le Département souhaite développer. Ces perspectives d’actions ne sont pas exhaustives. Elles ont vocation à être enrichies et précisées à l’occasion de nouvelles rencontres territoriales, notamment lors d’une réunion qui présentera la nouvelle stratégie départementale, ainsi que de rencontres thématiques qu’organisera le Département, en lien étroit avec les acteurs et les deux Groupements Européens de Coopération Territoriale (GECT).

C. AFFIRMER LE DEPARTEMENT DU NORD COMME MOTEUR DE LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE AU SEIN D’UNE EUROPE AU SERVICE DES CITOYENS

Le Département du Nord se fixe comme objectif de mettre en œuvre une action de coopération transfrontalière pour chacun de ses grands domaines d’intervention et d’intégrer ainsi un « réflexe transfrontalier » dans ses politiques. Au-delà des programmes européens tels qu’Interreg qui permettent de se saisir des opportunités financières, le Département du Nord veut définir une coopération plus structurelle, ancrée dans son projet politique. Ainsi, les actions de coopération transfrontalière pourront prendre des formes diverses (échanges thématiques, groupes de travail, pratiques coordonnées, projets Interreg ou autres...).

Pour faciliter ce nouveau réflexe transfrontalier, le Département du Nord s’organise en interne afin de favoriser le pilotage politique et l’implication des élus et des services départementaux : présence dans les instances de gouvernance, les groupes de travail, notamment des Groupements Européens de Coopération Territoriale (GECT) et les événements transfrontaliers partenariaux, information globale en interne sur la coopération transfrontalière, veille sur les programmes et les appels à projets européens, information partagée sur les projets dans lesquels le Département est investi, aide au montage et à la mise en œuvre des actions de coopération, accompagnement des services dans la gestion administrative et financière, formations en néerlandais et en anglais, mise en place de correspondants au sein de l’administration et rencontres annuelles des agents concernés par des actions de coopération transfrontalière. Cette mise en œuvre impliquera à la fois les services en charge de la mobilisation de financements européens et du développement de la coopération transfrontalière. Pour informer de l’état d’avancement des actions, un dispositif d’animation et de suivi-évaluation sera mis en place et des rapports intermédiaires seront présentés à l’assemblée départementale à échéance régulière.

A. Défendre et promouvoir le projet européen

1. La coopération transfrontalière : un outil clé au profit des territoires et des habitants

Collectivité de la proximité et des solidarités, le Département est un défenseur déterminé de la politique régionale européenne de cohésion des territoires, dont les finalités, réduire les disparités sociales et territoriales, rejoignent pleinement les siennes.

En incitant à trouver des solutions conjointes ou complémentaires à des enjeux partagés de part et d’autre des frontières, la coopération transfrontalière, déclinaison de la politique de coopération territoriale européenne, permet au Département, aux côtés des acteurs territoriaux, de réaliser ses objectifs propres, tout en affirmant un positionnement stratégique au sein de l’ensemble européen.

Ses apports à la population et aux territoires sont multiples : actions innovantes dans des domaines diversifiés, pratiques plus efficaces et qualitatives, aménagements plus cohérents, densité d’équipements améliorée, créations d’emplois, attractivité renforcée, image du territoire plus ouverte et dynamique et contribution directe au marketing territorial, rénovation urbaine, revitalisation des territoires ruraux... La coopération transfrontalière permet en outre de mobiliser et d’impliquer des acteurs multiples dans le développement et l’animation de leur territoire. Elle sensibilise les habitants, appelle leur participation dans des actions locales, génère des dynamiques associatives, favorise l’ouverture culturelle et un sentiment d’appartenance plus large.

Le Département tire ainsi un intérêt majeur à coopérer avec ses territoires voisins et doit mieux le faire connaître, d’autant plus dans un contexte de fracture sociale et de défiance voire de rejet de l’idée européenne. C’est aussi la raison pour laquelle il défend le principe d’une évolution de

la politique européenne de cohésion post-2020 faisant une place centrale aux thématiques liées au développement humain (emploi, santé, éducation-formation, culture...).

2. Renforcer la communication auprès des acteurs et des citoyens et capitaliser sur les apports des projets de coopération transfrontalière

Le Département et ses partenaires institutionnels sont conscients de la nécessité de renforcer la communication sur les bénéfices concrets et trop souvent méconnus de l'appui européen aux territoires et aux citoyens. Par conséquent, le Département travaillera avec ses partenaires à évaluer de façon globale les résultats des actions de coopération transfrontalière, à capitaliser les apports de celles-ci, et à les communiquer largement. Il enrichira ses supports actuels de communication et de diffusion (site web, réseaux sociaux, magazine Le Nord) et en produira de nouveaux (vidéos...) afin de montrer les bénéfices de la coopération avec les territoires voisins pour le développement local et les citoyens. En ce sens, il s'appuiera sur les réseaux institutionnels existants pour une diffusion large, notamment via la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) et l'Assemblée des Départements de France (ADF). Il favorisera les mises en synergie des initiatives de communication, contribuera et relatera celles portées par ses partenaires institutionnels en matière de coopération territoriale européenne.

B. Engager de nouvelles dynamiques institutionnelles pour mieux coopérer et mieux asseoir le territoire transfrontalier au sein de l'Europe

Le Département entend mettre en œuvre sa nouvelle stratégie dans un partenariat toujours plus étroit avec les acteurs de la coopération transfrontalière. Il veut contribuer à renforcer le dialogue interinstitutionnel à différents niveaux : avec ses partenaires historiques les Provinces de Flandre occidentale et de Hainaut, les Groupements Européens de Coopération Territoriale (GECT), les partenaires du versant français que sont la Région Hauts-de-France, les Départements voisins, l'Etat, la Métropole européenne de Lille et les territoires infra-départementaux frontaliers... La nouvelle configuration de ses compétences et les évolutions territoriales à venir en Belgique le conduiront à développer de nouveaux partenariats, notamment avec les régions et intercommunales belges. Par ailleurs, le Département souhaite investir de manière plus active sa frontière maritime en développant un nouveau partenariat avec la Grande-Bretagne, malgré les perspectives du Brexit.

1. Renforcer les partenariats et les échanges institutionnels avec les Provinces de Flandre occidentale et de Hainaut

Depuis près de trente ans, le Département entretient des relations privilégiées avec ses homologues belges, les Provinces de Flandre occidentale en Flandre belge et de Hainaut en Wallonie, au travers de conventions de partenariat bilatérales signées en 1989 et complétées par des conventions de coopération au début des années 2000. La présente stratégie exprime la volonté du Département de poursuivre la coopération avec la Province de Flandre

occidentale et d'engager une dynamique nouvelle avec la Province de Hainaut. Les trois institutions poursuivront la tenue des assemblées transfrontalières qui réunissent leurs élus respectifs de manière bilatérale. L'organisation d'une assemblée tripartite pourrait être envisagée de manière ponctuelle.

En amont des assemblées transfrontalières, des rencontres seront initiées entre les élus et les services du Département et des Provinces. L'objectif sera d'une part d'actualiser la stratégie 2015-2020 signée entre le Département et la Province de Flandre occidentale, permettant d'intégrer les évolutions de compétences intervenues depuis son adoption, et d'autre part d'élaborer une telle stratégie entre le Département et la Province de Hainaut pour les années à venir. En outre, une initiative particulière sera étudiée pour marquer ensemble, en 2019, les 30 ans de coopération entre ces institutions. Enfin, dans le cadre des négociations sur la politique européenne de cohésion économique, sociale et territoriale post-2020, le Département et les deux Provinces pourront tendre à faire valoir une position convergente, forts de leur partenariat et de leur expérience commune des programmations antérieures.

Par ailleurs, le Département s'engage à faciliter les mises en relation entre les deux Provinces belges avec les territoires organisés (intercommunalités, communes) et les structures associatives du Nord.

2. S'appuyer sur les dynamiques institutionnelles déjà organisées au travers des GECT

Le Département s'inscrit dans un réseau d'acteurs institutionnels déjà actif de longue date en matière de coopération transfrontalière. Cette mobilisation a permis la création en 2008 et 2009 des Groupements Européens de Coopération Territoriale (GECT) de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai et West-Vlaanderen/Flandre-Dunkerque - Côte d'Opale, dont le Département est membre fondateur.

Fédérant les acteurs publics concernés par la coopération transfrontalière sur leur territoire, ils organisent également les échanges avec les acteurs locaux et la population et suscitent, facilitent, portent des actions dans une dynamique de développement transfrontalier du territoire. Par leur aptitude à expérimenter des actions nouvelles, ils peuvent servir de « laboratoires » d'innovations permettant de compléter valablement les politiques publiques des différents partenaires. Les GECT sont une plateforme de dialogue politique et interinstitutionnel qui rend possibles des politiques de cohésion transfrontalière et la construction progressive d'une identité transfrontalière dans laquelle peuvent se retrouver les citoyens.

Le Département entend s'appuyer sur ces outils de gouvernance, leur capacité d'expérimentation et d'innovation pour contribuer directement à ses objectifs de développement et d'échanges transfrontaliers. Pour ce faire, il envisage de soutenir l'évolution opérationnelle des GECT et concrètement de :

- participer à leur pilotage et à l'évolution de leurs statuts et stratégies par l'implication d'élus

départementaux au sein des Assemblées Générales, des Bureaux, voire au pilotage de certains groupes de travail ;

- prendre une part active à leurs réflexions et leurs actions par la présence de techniciens du Département à la fois au sein des Comités de liaison/technique et des différents groupes de travail thématiques ;
- mobiliser les élus et les services départementaux pour assister aux événements, visites et manifestations transfrontalières organisés par eux ;
- encourager les deux GECT à échanger et collaborer sur des sujets communs ;
- être facilitateur auprès de partenaires potentiels autour de projets communs transfrontaliers ;
- relayer les problématiques et les besoins des populations frontalières identifiés dans le cadre des réflexions des GECT auprès des services départementaux et des autorités compétentes pour contribuer à la recherche conjointe de solutions ;
- plus largement, contribuer à la convergence des politiques institutionnelles transfrontalières via les GECT.

Enfin, le Département encouragera les dynamiques transfrontalières dans le sud du Département, notamment autour des agglomérations de Maubeuge, Valenciennes, Cambrai, Mons et Charleroi.

3. Contribuer à la convergence des politiques transfrontalières des acteurs français de l'espace transfrontalier

Les récentes réformes territoriales en France ont amené les différents échelons de collectivités à redéfinir leurs stratégies également en matière de relations européennes, d'où l'importance de rechercher une convergence et une complémentarité entre ces démarches. Le Département veillera ainsi à une bonne articulation de sa politique avec le volet transfrontalier du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Hauts-de-France en cours d'élaboration et avec le futur Schéma de Coopération Transfrontalière (SCT) de la Métropole Européenne de Lille. Pour ce, le Département s'engage à renforcer le dialogue technique et politique avec ces institutions. Plus largement, il développera ses collaborations avec les intercommunalités du Nord, notamment dans le cadre des rencontres thématiques qu'il organisera en lien avec les acteurs et notamment les GECT, afin d'accroître la coopération entre territoires frontaliers.

Le Département tend aussi à renforcer ses collaborations avec le Département du Pas-de-Calais, avec lequel il partage un même littoral qui se prolonge en Belgique, ainsi qu'une frontière maritime avec l'Angleterre. En tant que signataire du protocole d'accord de l'Initiative des Détroits d'Europe, démarche initiée et co-pilotée par le Département du Pas-de-Calais et le Comté du Kent, le Département du Nord s'investit dans le projet PASSAGE (Interreg Europe) et participera au Comité de Détroit, instance de gouvernance politique amenée à se mettre en place. Cette volonté de développer des relations avec la

Grande-Bretagne le conduira à collaborer avec la Communauté Urbaine de Dunkerque qui a développé de nombreux partenariats avec les territoires anglais frontaliers. Au-delà de ses relations tissées de longue date avec le Pas-de-Calais, le Nord sera partie prenante du groupe de travail initié par le Département des Ardennes réunissant les cinq Départements frontaliers de la Belgique (Nord, Aisne, Ardennes, Marne, Meurthe-et-Moselle).

Par ailleurs, le Département conforte ses liens avec l'Etat. Suite au rapport du groupe parlementaire franco-belge de 2007 (actualisé en 2015), le Département prend part aux différentes instances organisées par celui-ci visant à lever les obstacles à la coopération transfrontalière dans les domaines de la sécurité civile (via notamment le projet Interreg V ALARM), de l'emploi et la formation professionnelle, de l'environnement et des transports.

4. Renforcer la visibilité du Département au sein des réseaux nationaux et européens en tant qu'acteur majeur de la coopération transfrontalière

Fort de son expérience pionnière, le Département a réussi à initier début 2017 la création d'un groupe de travail « Europe et coopération transfrontalière » au sein de l'Assemblée des Départements de France (ADF). Il s'agit d'un lieu d'échanges avec les autres Départements frontaliers français sur leurs problématiques communes, les réponses pertinentes à apporter et les solutions innovantes à mettre en œuvre. Il a notamment permis d'exposer la coopération entre le Département du Nord et la Province de Flandre occidentale. Il constitue également un lieu de construction d'une position commune des Départements français sur l'évolution de la politique européenne de cohésion post-2020.

Par ailleurs, afin de déployer plus largement son engagement transfrontalier et de donner une visibilité à son action, le Département a décidé, à l'instar du Département du Pas-de-Calais, de la MEL et des deux GECT, d'adhérer à la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT), qui promeut et facilite la réalisation de projets transfrontaliers par l'Etat et les collectivités territoriales. Cette adhésion lui permet d'accéder à l'appui en ingénierie et en expertise de la MOT (notamment droit de tirage annuel pour la réalisation d'études) et à son très vaste réseau de plus de 70 collectivités et structures en Europe.

II. LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE AU SERVICE D'UNE MEILLEURE QUALITE DE VIE DES HABITANTS ET D'UNE ATTRACTIVITE RENFORCEE DU NORD

A. Améliorer les conditions de vie et le bien-être des habitants de la zone frontalière

Dans la continuité de plusieurs projets Interreg déjà engagés, le Département affirme la coopération transfrontalière comme un moyen pour mieux atteindre ses objectifs d'inclusion sociale de ses différents publics, d'éducation, d'emploi, de promotion de la santé et d'accès aux services au bénéfice des Nordistes.

1. Enfance et jeunesse

Le Département souhaite favoriser le mieux-être et l'intégration des jeunes grâce à la coopération transfrontalière, notamment au moyen d'échanges sur les pratiques d'accompagnement social et particulièrement sur la prise en charge des situations complexes (pluri-handicap et handicap associé aux troubles du comportement). Concernant l'Aide Sociale à l'Enfance, il cherchera à améliorer l'évaluation de l'autonomie des jeunes majeurs (outils du type grille EVA GOA utilisée en Wallonie, etc.) et le suivi des enfants accompagnés en cas de déménagement en Belgique. Par ailleurs, des collaborations seront recherchées sur les thèmes de la prévention de l'absentéisme et du décrochage scolaire, de la prévention de la délinquance, des addictions et de la prévention des phénomènes de radicalisation. Le Département souhaite également se pencher plus particulièrement sur la problématique spécifique des besoins des jeunes en milieu rural. Enfin, plus largement, il encouragera la mobilisation des dispositifs de mobilité européenne (Erasmus +), véritables outils d'intégration sociale, au profit des jeunes Nordistes dont il a la charge.

Le Conseil Départemental des Jeunes (CDJ), assemblée composée de collégiens du Nord, permet à ces « conseillers juniors » de porter leurs idées et d'initier des actions aussi variées que le recyclage du papier au collège, la lutte contre le harcèlement, l'approvisionnement local dans les restaurants scolaires, les événements culturels et sportifs... Le CDJ développera des actions transfrontalières permettant de croiser les regards entre jeunes français et belges via, par exemple, des vidéos ou des expositions.

2. Education/collèges

Le Département a en charge la construction, l'entretien et le fonctionnement de 202 collèges publics. Il s'engage aussi dans l'accompagnement éducatif des collégiens au travers du Projet Educatif Départemental du Collégien (PEDC) et de dispositifs de soutien comme l'aide à la réussite des collégiens.

Plusieurs collèges nordistes sont mobilisés dans des actions de coopération transfrontalière, avec leurs homologues belges en particulier. Ces dernières contribuent à l'ouverture culturelle et à l'émergence d'une citoyenneté transfrontalière et européenne auprès des jeunes.

Il importe donc que le Département soutienne ces initiatives, notamment celles portées dans le cadre des GECT, tel que le microprojet TALATA « Talent pour les langues » porté par l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai. Celui-ci prévoit le jumelage d'établissements scolaires développant l'apprentissage du néerlandais et du français, autour du thème du développement durable. Plus largement, le Département incitera au développement de jumelages et d'échanges entre établissements scolaires nordistes, belges et anglais.

Il encouragera la mobilisation de dispositifs d'aide à la mobilité européenne au profit des collégiens, au travers de ses partenariats avec les principaux des collèges et l'Education Nationale. Il communiquera également sur les

opportunités de stages en entreprise en Belgique via le site « <https://monstagedetroisieme.lenord.fr> ». Des échanges pourront également être proposés dans le cadre des expériences et pratiques respectives en matière d'approvisionnement local dans les demi-pensions des collèges.

3. Insertion et emploi

L'insertion professionnelle des personnes allocataires du Revenu de Solidarité Active et des demandeurs d'emploi représente une priorité majeure pour le Département du Nord. Dans ce domaine, des complémentarités évidentes peuvent être trouvées avec les partenaires belges et anglais. Des premiers échanges ont d'ores et déjà permis la présentation mutuelle des plateformes de l'emploi et de l'insertion professionnelle du Département du Nord et du dispositif Individuelle Beroepsopleiding (IBO) du Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding (VDAB), partenaire flamand de Pôle Emploi. Ce dispositif côté français s'inscrit pleinement dans les objectifs de la politique de cohésion et sa mise en place est fortement soutenue par les fonds européens.

Le Département s'attachera ainsi à développer l'employabilité des personnes en insertion par la mise en relation de ses plateformes de l'emploi et de l'insertion professionnelle, et des acteurs nordistes concernés, avec leurs partenaires frontaliers. Il apportera son soutien aux initiatives de coopération transfrontalière impliquant des structures d'insertion professionnelle, notamment visant l'apprentissage du néerlandais et le développement de stages de l'autre côté de la frontière au profit des demandeurs d'emploi nordistes.

4. Promotion de la santé

La situation sanitaire dans le Nord présente des similitudes avec le Hainaut belge, en particulier une forte dominance de problèmes de santé chroniques (maladies cardio-vasculaires et cancers), liés à la fréquence de comportements à risque et de situations sociales fragiles. La collaboration de longue date entre le Département du Nord et la Province de Hainaut, menée dans le cadre de leur convention de partenariat ainsi qu'au travers de projets Interreg, a conduit au projet AD-In (Alimentation Durable Inclusive). Celui-ci vise à rendre l'alimentation durable accessible aux personnes les plus vulnérables et en perte d'autonomie alimentaire. Il se propose d'apporter une réponse globale à cette problématique, impliquant une transition du système agro-alimentaire et la réduction des inégalités sociales et de santé. D'autres projets pourraient être renoués avec la Flandre.

Par ailleurs, le Département et ses partenaires partagent l'objectif de promouvoir les compétences sociales, cognitives et émotionnelles chez les plus jeunes dans une perspective d'intervention précoce. Une collaboration déjà engagée avec le Hainaut belge dans ce sens doit pouvoir être poursuivie et éventuellement étendue à d'autres partenaires. De plus, les échanges et conventions d'usages réciproques entre les services de Protection Maternelle et Infantile et leurs homologues belges pourraient être envisagés en fonction des besoins sociaux repérés. Enfin, il

semble opportun d'aborder dans une optique transfrontalière les questions de santé mentale, en particulier chez les personnes en situation de grande précarité (liens avec dispositifs de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France).

5. Personnes âgées et personnes en situation de handicap

Le Département du Nord met en œuvre, sur la période 2016-2019, des actions de coopération transfrontalière aux côtés de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France et de la région wallonne dans le cadre du projet Interreg V A-P/RESEAU-SERVICE (Aidants-Proches Réseau et Services), en direction des aidants proches de personnes âgées en perte d'autonomie. Ces coopérations entre professionnels et intervenants à domicile des deux côtés de la frontière visent à renforcer les dispositifs dans l'accompagnement de ces aidants (plateformes de répit...) et la complémentarité des modes organisationnels institutionnels et territoriaux (réseau franco-belge spécialisé...). Elles permettent également de soutenir des pratiques innovantes contribuant à améliorer la vie et la santé de ces aidants. Une évaluation aidera à définir les perspectives d'évolution de ce projet.

6. Accès aux services au public

Dans le cadre du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) copiloté avec l'Etat qui sera présenté au Conseil départemental le 18 décembre 2017, est identifiée la nécessité d'une meilleure connaissance des services de part et d'autre de la frontière avec la Belgique. Aussi, une analyse du maillage en services au public existants dans la zone frontalière franco-belge pourra être conduite - en particulier sur l'offre de santé -, en lien notamment avec le projet Interreg Partons 2.0. Afin de diffuser cette information vers le grand public, il pourra être envisagé un travail particulier au sein des Maisons de Services Au Public (MSAP) frontalières.

B. Promouvoir l'attractivité et l'aménagement durable des territoires

1. Observation et analyse territoriales

Le renforcement des coopérations transfrontalières requiert de progresser de prime abord dans la connaissance des enjeux de l'espace transfrontalier, et donc dans l'observation et l'analyse des évolutions des territoires qui composent ce dernier. Le Département s'investira dans les démarches partenariales visant une observation territoriale partagée et pérenne, en particulier le long de la frontière franco-belge, notamment celles permettant de rassembler les analyses et de consolider les données pour une exploitation commune de part et d'autre de la frontière. Il est à noter que des analyses ont déjà été effectuées via les GECT, l'INSEE, les Agences de développement et d'urbanisme, le Parc Naturel Régional Transfrontalier des Plaines de l'Escaut, les Provinces de Flandre Occidentale et de Hainaut. Cette connaissance approfondie des territoires frontaliers devrait permettre à terme une meilleure prise en compte de la dimension transfrontalière dans les projets

accompagnés par le Département.

2. Environnement, ruralité et agriculture

L'environnement est par définition un thème qui a appelé de nombreuses coopérations transfrontalières par le passé. Dans ce domaine, le Département pourra poursuivre son implication forte dans l'aménagement et la gestion coordonnée de sites naturels transfrontaliers (acquisitions, travaux de génie écologique, inventaires, plans de gestion, échanges de pratiques sur des modes de gestion communs, mutualisation d'achats de matériels, etc.) aux fins d'ouverture au public et/ou de préservation de corridors écologiques transfrontaliers, notamment sur les secteurs des dunes, des monts de Flandre, de l'Avesnois et du Valenciennois dans l'idée d'une Trame Verte et Bleue transfrontalière.

Il s'agira aussi d'envisager de financer des programmes communs reposant sur des dynamiques internationales ou européennes (Natura 2000, RAMSAR, Unesco...) voire nationales (grands sites de France, plans nationaux d'action...) à impact départemental sur les sites sur lesquels le Département est opérateur, notamment en lien avec la lutte contre les inondations, la valorisation du patrimoine minier et rural, la préservation d'espaces authentiques et typiques de l'identité des secteurs transfrontaliers.

En outre, le Département s'inscrit dans l'action partenariale de la transition énergétique en lien avec la démarche de Troisième Révolution Industrielle - « Rev 3 » - portée par la Région Hauts-de-France. Dans cette perspective, il facilitera, notamment en partenariat avec le Centre Ressource du Développement Durable (CERRD), l'organisation d'échanges avec les partenaires belges dans le cadre de l'Observatoire du Climat des Hauts-de-France et la mise en place d'itinéraires de découverte de réalisations exemplaires en matière de transition énergétique dans la zone frontalière.

Par ailleurs, le Département s'est engagé depuis plusieurs années dans un Plan de Recherche et d'Innovation Départemental (P.R.I.D.) afin de développer des projets de recherche et d'innovation dans ses domaines de maîtrise d'ouvrage. Il vise à faire émerger, en partenariat et dans un esprit collaboratif, des solutions et produits innovants dans la construction, l'entretien et l'exploitation de bâtiments, d'équipements et d'infrastructures, mais aussi dans l'accompagnement de dispositifs développés au titre des solidarités humaines (personnes âgées, personnes handicapées, enfance, insertion, mobilité sociale). Certains projets pourraient être prolongés ou initiés sur un périmètre transfrontalier, permettant d'appréhender les problématiques sous le prisme d'une culture technique, réglementaire ou opérationnelle différente et d'apporter un réel enrichissement collectif.

Enfin, en matière d'agriculture et d'alimentation, le Département du Nord est associé au projet Interreg V AD-T (Alimentation Durable Transfrontalière), lui-même lié au projet Interreg AD-In (cf. supra). Le soutien à une agriculture durable et à un approvisionnement local dans la restauration collective des établissements relevant du Département est une priorité départementale. Aussi, des

échanges d'expériences de coopération transfrontalière pourraient être renforcés sur différentes thématiques (produits locaux agricoles, races locales, identité rurale) en lien avec les partenariats du Département du Nord. Ces actions de coopération pourraient être valorisées à l'occasion de manifestations agricoles, notamment le Salon International de l'Agriculture de Paris ou d'événements à créer. Des animations de territoires transfrontaliers pour la promotion de la culture rurale pourraient être développées du type « Routes thématiques ».

3. Aménagement du territoire durable

L'objectif d'une meilleure cohérence territoriale est l'un des fondements de la coopération transfrontalière. C'est pourquoi, le Département du Nord et la Province de Flandre occidentale ont fait le choix d'une approche territoriale des projets transfrontaliers au travers du portefeuille de projets FLANDRIA RHEI. Celui-ci rassemble les projets Interreg V MAGETEAUX, ECOSYSTEM, VALYS, PARTONS 2.0, VEDETTE et TRANSMOBIL autour des thématiques de la gestion de l'eau, la prévention des inondations, la lutte contre les espèces invasives, l'aménagement des espaces naturels et notamment des dunes, ainsi que l'accès aux services au public et la mobilité en milieu rural.

Dans le cadre de sa nouvelle politique d'aménagement durable des territoires, le Département soutient des projets territoriaux structurants et des projets d'aménagement local dans les villages et les bourgs du Nord. Le recours aux fonds européens et la définition de projets européens transfrontaliers par les territoires requièrent souvent une ingénierie spécifique dont beaucoup de communes ou intercommunalités récentes ne disposent pas forcément. Le Département, dans son rôle d'appui à ces dernières et au titre de la solidarité territoriale, pourra les accompagner techniquement par son ingénierie, au travers notamment de l'Agence d'ingénierie départementale iNord nouvellement créée.

4. Habitat- logement

Le Département du Nord promeut une politique « habitat » volontariste et innovante pour développer ses territoires, dans une logique de solidarité et d'équité territoriales en faveur de ses habitants.

Dans ce cadre, le Département cherchera à renforcer ses collaborations, particulièrement dans les domaines de la lutte contre la précarité énergétique (rénovation énergétique, accompagnement des ménages dans la gestion économe de l'énergie, en lien avec le dispositif Nord Energie Solidarité qui sera élargi à la sécurité), du logement en milieu rural et des modes de coopération avec les bailleurs sociaux et les communes (lutte contre l'habitat indigne et dangereux).

5. Infrastructures/transports/mobilité

Bien que la compétence en matière d'organisation des transports interurbains ait été transférée des Départements aux Régions, le Département du Nord souhaite continuer à favoriser la mobilité des Nordistes par d'autres moyens

dans le cadre de ses compétences (aires de covoiturage, modes doux, aides financières, etc.), particulièrement en milieu rural et au titre de la solidarité territoriale. Le Département restant compétent en matière de voirie, il cherchera à renforcer la concertation avec les territoires frontaliers afin d'optimiser l'organisation de la desserte en infrastructures routières, comme cela est mis en œuvre dans le cadre du projet de contournement Nord de Maubeuge avec les autorités wallonnes.

Enfin, le projet de Canal Seine-Nord Europe revêt une importance majeure pour le développement de l'espace transfrontalier. Sa défense mobilise activement les institutions françaises et belges concernées localement auprès de leurs autorités nationales et fait l'objet de démarches concertées au sein du GECT Eurométropole. Le Département du Nord, qui s'est d'ores et déjà engagé à participer au financement de ce grand projet stratégique à hauteur de 200 M€, continuera à prendre toute sa place dans le dialogue politique tendant à concrétiser ce projet aux enjeux transfrontaliers de premier ordre.

6. Tourisme, sports de nature et activités de pleine nature

Le Département est investi de longue date dans des coopérations transfrontalières dans le domaine du tourisme, notamment sur le tourisme durable, le tourisme de mémoire et la promotion réciproque des territoires, via l'Agence de Développement et de Réservation Touristique du Nord (ADRT).

L'objectif de promouvoir est une véritable destination touristique transfrontalière. Dans le cadre de la plateforme régionale « New tourism », l'ADRT est impliquée dans le projet de site néerlandais. Par ailleurs, les échanges seront favorisés (partage d'expérience, actions d'immersion, etc.) et des réflexions communes pourront être organisées sur des démarches qualité entreprises par les acteurs (labels, accessibilité...).

Le vélo est un élément culturel commun au Nord de la France et à la Belgique. Cette pratique cyclotouristique en tant que sport de nature a donné lieu à plusieurs projets européens (notamment Interreg IV I3VT). Aujourd'hui, le Département étend encore ses actions avec ses partenaires belges au travers du projet Interreg V EUROCYCLO afin de promouvoir une véritable « destination vélo » transfrontalière en s'appuyant sur les EuroVelo, itinéraires cyclables de dimension européenne, ainsi que sur les réseaux à points-nœuds, destinés tant au tourisme qu'à l'usage quotidien du vélo (aménagements, offre de services globale qualifiée et professionnalisée). Plus largement, il souhaite développer encore la pratique transfrontalière des sports de nature et des activités de pleine nature et en favoriser une promotion commune à destination du grand public (sites, pratiques, aménagements, accueil, horaires...).

La randonnée a également fait l'objet de coopérations transfrontalières, notamment avec le projet Interreg IV MIRRA (Mise en Réseaux de la RAndonnée). Le Département propose de conforter la dimension transfrontalière des réseaux belges en développant de nouveaux réseaux à points-nœuds sur la frontière du côté

français, et de s'inspirer des bonnes pratiques mises en œuvre en Belgique : outils d'alerte sur les dysfonctionnements (jalonnement, état des voiries...), parrainage, comptage le long des itinéraires, etc.

La coopération existe déjà en matière de gestion, de promotion et d'animation des réseaux à points-nœuds à pied et à vélo et des EuroVelo. Celles-ci nécessiteront de poursuivre le travail commun, notamment pour la réédition des cartes, la mise en place de manifestations transfrontalières et la surveillance conjointe de l'état des itinéraires.

Enfin, dans la perspective de son futur Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de randonnée (PDESI), le Département organisera des échanges entre acteurs français et belges et associera ces derniers en tant qu'experts aux groupes de travail sur des sujets d'intérêt transfrontalier de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI).

7. Culture

La culture constitue une thématique majeure pour développer la citoyenneté européenne et le sentiment d'appartenance de la population au territoire transfrontalier. Son importance plaide pour sa réintégration dans la programmation post-2020 de la politique européenne de cohésion, position que défend le Département du Nord dans le cadre des négociations sur l'évolution de la coopération territoriale européenne.

En effet, depuis que le Département s'est mobilisé dans la coopération transfrontalière, les deux-tiers des projets européens qu'il a initiés et/ou soutenus ont relevé du domaine culturel, en particulier sur la valorisation du patrimoine transfrontalier et la commémoration de la Grande Guerre. Toujours dans le cadre de cette dernière, le Département du Nord, en lien avec treize autres Départements français, s'est engagé avec ses homologues belges dans une démarche de reconnaissance des sites funéraires et mémoriels de la Grande Guerre au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Il souhaite à présent plus globalement développer l'approche transfrontalière dans ses dispositifs vers différents publics (collégiens, jeunes, personnes en insertion, personnes en situation de handicap). Il encouragera également les programmations communes dans les structures culturelles de la zone frontalière, dans le cadre de conventions, et en particulier dans les territoires ruraux.

Le Département du Nord dispose de neuf équipements culturels départementaux qui, par la richesse de leurs collections - s'agissant des musées départementaux - et la qualité de leur programmation, participent au rayonnement du Nord :

- quatre Musées de France : le Musée Matisse au Cateau-Cambrésis, le Forum Antique de Bavay, le Musverre à Sars-Poteries et le Musée de Flandre à Cassel ;

- un équipement de culture scientifique : le Forum des Sciences à Villeneuve d'Ascq ;
- deux Maisons des Illustres : la Maison Natale Charles de Gaulle à Lille et la Villa Marguerite Yourcenar à Saint-Jans-Cappel, Résidence d'auteurs ;
- les Archives départementales ;
- la Médiathèque départementale.

Depuis sa création, le Musée de Flandre à Cassel inscrit naturellement son action dans une dimension transfrontalière, bénéficiant du soutien du Gouvernement flamand dans l'organisation de ses expositions et le rayonnement du Musée. Aujourd'hui, plus de 30 % de ses visiteurs sont belges. L'année 2019 sera consacrée à célébrer le peintre Brueghel et plusieurs maîtres flamands. A cette occasion, le Musée accueillera l'une de ses plus grandes expositions consacrées à la fête et à la kermesse en Flandre.

Afin de poursuivre et développer ces coopérations, le Département proposera, au travers du Musée Matisse, un parcours des collections d'abstraction géométrique, l'intérêt pour cette dernière étant une caractéristique partagée dans les pays d'Europe du Nord. D'autre part, il appuiera également, tels que proposés par le Forum antique de Bavay, l'engagement d'une démarche de labellisation des voies romaines au titre du « patrimoine européen » et la constitution d'un réseau transfrontalier des sites et musées d'archéologie, à partir du réseau wallon « ArchéoPass ».

Par ailleurs, la Villa Marguerite Yourcenar, centre de résidence d'auteurs depuis 20 ans, a une vocation transfrontalière naturelle de par sa localisation au cœur des monts de Flandre à la frontière avec la Belgique et sa référence à la célèbre écrivaine. En prise avec la création contemporaine, elle doit être à la source d'actions de coopérations nouvelles autour de l'écriture et de la transmission des savoirs, dans la continuité de celles menées jusqu'ici (accueil d'auteurs belges en résidence, actions en direction des scolaires frontaliers...), notamment en lien avec la Stichting (Fondation) Marguerite Yourcenar en Belgique (rencontres et balades littéraires...).

Le bassin de la Sambre, tant du côté belge que du côté français, témoigne d'un passé industriel verrier commun marqué par des sites encore en activité comme à Charleroi, Boussois ou Momignies. L'ouverture du MusVerre en 2016 à Sars-Poteries permet d'initier des relations avec le musée du verre du Bois du Cazier à Charleroi, à la fois sur le plan scientifique et artistique. La collaboration des équipes pourrait se traduire dans la réalisation d'un travail de recherche et d'édition autour de l'histoire verrière de ce territoire transfrontalier, en s'appuyant sur les institutions culturelles tout en valorisant les ressources dans une perspective de développement. Cette collaboration permettra d'engager un travail plus ambitieux autour du thème croisé Verre, Technique, Recherche et Création qui pourrait s'appuyer sur les universités et les laboratoires de recherche industriels. Une autre piste de collaboration tournerait autour de la création contemporaine en s'associant étroitement au World Craft Council (WCC) à Mons et au centre de la céramique Kéramis à la Louvière.

Par ailleurs, l'apprentissage du néerlandais, déjà largement mis en place au Musée de Flandre à Cassel, et la maîtrise de l'anglais, seront favorisés au bénéfice des équipes des autres musées départementaux dans le cadre du plan de formation interne au Département.

En outre, de nombreuses coopérations existent depuis longtemps entre les musées départementaux et leurs homologues en Belgique. Le Département souhaite organiser une journée d'échanges sur les équipements culturels et touristiques des Flandres franco-belges d'une part, et du grand Hainaut d'autre part (actions et pratiques innovantes, mutualisations et projets communs possibles, etc.). La réalisation d'une carte des équipements culturels et touristiques du territoire des Flandres et du Grand Hainaut pourrait notamment faire l'objet d'une réflexion à cette occasion.

Dans un autre domaine de la compétence culturelle du Département, les Archives départementales pourront être amenées à développer, sur la base de relations existantes avec les Archives de l'Etat belge, des axes de travail avec les services d'archives publics en Belgique. Ces collaborations viseraient à faciliter l'accès du public, de part et d'autre de la frontière, aux archives relatives à l'histoire commune des territoires et de leurs habitants.

Enfin, le Département est responsable de la lecture publique dans le Nord. Dans ce domaine, il pourrait être envisagé de développer des actions en partenariat entre les réseaux de médiathèques installés de part et d'autre de la frontière, afin de favoriser les échanges documentaires. Il poursuivra par ailleurs son soutien à l'expérience unique de réseau transfrontalier de bibliothèques Média'pass, porté par la Communauté de Communes du Sud Avesnois et intégrant la bibliothèque de la commune de Momignies en Wallonie. Cet accord permet l'accès de fait à cette dernière de l'offre de service de la Médiathèque départementale (prêts du fonds documentaire et d'expositions, formation-professionnalisation des personnels...).

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver la nouvelle stratégie départementale en matière de coopération transfrontalière et ses modalités de mise en œuvre, telles que précisées dans le présent rapport ;
- d'adhérer à la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT), de s'acquitter de la cotisation afférente d'un montant de 6 500 € pour l'année 2017 et d'imputer cette dépense sur l'opération 31004OP003 - Imputations budgétaires 715 - 930/6562/048 - 048.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENT				
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	DISPONIBLES	PROPOSES DANS LE RAPPORT	NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE
31004OP003 31004E15		166044.23	139539.66	26504.57	6500	20004.57

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18h17.
59 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 10 pouvoirs.

Les propositions du rapport n° 6/1 sont adoptées par assentiment de l'Assemblée.

Monsieur le Président rappelle les dates des prochaines réunions de Commissions, de la Commission permanente et du Conseil départemental.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 18 heures 25.

Doriane BECUE,
Secrétaire de séance

Jean-René LECERF,
Président du Département du Nord